

SUPPLEMENT AU MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2020

13 novembre 2020

I. CONTEXTE

- 1. L'économie ivoirienne a poursuivi son dynamisme sur la période 2016-2019, en dépit d'un contexte mondial défavorable marqué notamment par les tensions commerciales, et la baisse des cours des matières premières.** La croissance s'est établie en moyenne à 6,9% sur la période 2016-2019. Le revenu réel par tête a progressé de 13,5% entre 2016 et 2019, hissant la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec notamment un revenu par habitant supérieur à ceux du Nigéria et du Ghana en 2019. Le déficit budgétaire a été progressivement réduit pour s'établir à 2,3% du PIB en 2019, l'inflation a été maîtrisée en dessous de 3%, et le taux d'endettement est ressorti à 38,8%, permettant ainsi à la Côte d'Ivoire de respecter tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au déficit courant, il a été contenu en dessous de 5% du PIB sur toute la période grâce à la bonne tenue de l'excédent commercial. Ces performances sont principalement attribuables à la bonne exécution du Plan National de Développement (PND 2016-2020), à une politique budgétaire appropriée et à la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie. Le climat des affaires s'est constamment amélioré, et la Côte d'Ivoire a gagné 32 places entre juin 2015 et juin 2019 dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, pour se positionner à la 110^{ème} place. Cela s'est traduit par la hausse des investissements privés qui a atteint 15,7% du PIB en 2019 contre 14,9% en 2017, orientés principalement vers les branches agro-industries, énergies, mines, transport, BTP, et télécommunications. Par ailleurs, la solidité du système bancaire s'est davantage consolidée avec un ratio de solvabilité établi à 10,5% à fin décembre 2019 contre 7,9% et 9,55% respectivement à fin décembre 2016 et à fin décembre 2018, au-dessus du minimum de la norme prudentielle de l'UMOA de 8,625% grâce à la mise en œuvre des dispositions de Bâle 2 et 3. Les principaux résultats sur la période 2016-2019 sont présentés dans l'encadré 1.
- 2. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, a subi le choc de la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19) en 2020.** La plupart des Etats ont instauré des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19 qui ont fortement ébranlé les secteurs d'activités et perturbé l'offre et la demande, ainsi que les marchés financiers. Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) de septembre 2020 du FMI, l'économie mondiale se contracterait de 4,7% en 2020. Sur le plan national, dès le premier trimestre 2020, les échanges extérieurs et le secteur du tourisme ont subi les premiers effets négatifs. Les conséquences se sont ensuite généralisées avec les mesures de confinement prises le 16 mars 2020 dès l'apparition des premiers cas positifs dans le pays, notamment, la distanciation sociale, l'instauration de couvre-feu et la fermeture des frontières aériennes et terrestres aux passagers. Les différentes études menées ont révélé un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises privées, la fermeture de certaines petites entreprises ayant de faible réserve de liquidité et une détérioration des conditions de vie des ménages.
- 3. Afin de limiter l'impact socioéconomique de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté le Plan de Riposte Sanitaire (PRS) et le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH).** Le PRS, doté d'un budget de 95,9 milliards de FCFA, a permis de ralentir la propagation du coronavirus et d'assurer la prise en charge des personnes infectées. Ainsi, sept 07 mois après l'apparition du 1^{er} cas en Côte d'Ivoire, le nombre de cas confirmés s'est établi à 20 486 pour 20 212 guérisons, et 122 décès, soit un taux de létalité de 0,6%. Le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, d'un montant de 1 700,9 milliards de FCFA, est bâti autour de plusieurs mesures regroupées en trois axes, à savoir (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures de soutien à l'économie dans son ensemble, (iii) et les mesures sociales. L'exécution de ce plan a induit des nouvelles dépenses budgétaires de 323 milliards de FCFA en 2020. Dans ce cadre, quatre 04 fonds d'appui au tissu socio-économique d'une enveloppe globale de 158 milliards de FCFA en 2020 ont été mis en place à savoir le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), et le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH). Un Programme d'Urgence Agricole (PURGA) d'un budget de 95 milliards de FCFA en 2020 a également été institué afin de soutenir les filières agricoles impactées par la pandémie. Le reste des actions d'un montant de 69,41 milliards de FCFA s'est articulé principalement autour de l'appui aux entreprises publiques, du renforcement et de la sécurisation du dispositif d'approvisionnement des marchés, ainsi que de la lutte contre la flambée des prix des produits de grande consommation. Par ailleurs, le PSESH a permis aux entreprises fragilisées par la crise de bénéficier de réductions d'impôts et de moratoires sur les

paiements de charges fiscales et sociales pour un coût budgétaire estimé à 18,4 milliards de FCFA. Le PSESH a ainsi contribué, d'une part à soutenir l'outil de production et maintenir les emplois en vue d'assurer la continuité des activités des entreprises, et d'autre part, à apporter un soutien humanitaire aux populations vulnérables ou rendues vulnérables par la crise sanitaire. Par ailleurs, la BCEAO a pris un ensemble de mesures accommodantes envers le secteur bancaire qui ont facilité le financement de l'activité économique. Toutes ces mesures couplées à l'assouplissement des mesures barrières ont favorisé une reprise progressive de l'activité. Ainsi, la croissance du PIB pour l'année 2020 devrait s'établir à 1,8%. Enfin, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui budgétaire du Fonds Monétaire International (FMI) d'un montant de 536 milliards de FCFA au titre de la Facilité de Crédit Rapide et de l'Instrument de Financement Rapide pour faire face aux urgences liées à la crise de la Covid-19. Cet appui a été un catalyseur pour assurer la contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des deux plans de riposte face à la Covid-19.

4. Au niveau politique, le Gouvernement a œuvré au maintien d'un climat sociopolitique favorable à la tenue de l'élection présidentielle démocratique et apaisée en octobre 2020. Dans ce cadre, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a été réformée conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ainsi, les compositions des commissions locales de la CEI ont été révisées afin d'assurer une meilleure représentativité des partis de l'opposition politique. En outre, les processus de révision de la liste électorale et de dépôt et validation des candidatures se sont déroulés conformément au calendrier électoral.

5. Les perspectives économiques à moyen terme de la Côte d'Ivoire demeurent bonnes. L'activité économique devrait rebondir dès 2021 à la faveur de la reprise de l'économie mondiale et la maîtrise de la pandémie COVID-19. L'économie devrait également bénéficier de la mise en œuvre du PND 2021-2025 qui s'articule autour de cinq piliers : (i) le renforcement de la transformation productive, le développement de grappes industrielles et la digitalisation de l'économie; (ii) le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité ; (iii) le renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ; (iv) le développement régional par la création de pôles économiques compétitifs et la poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance tout en respectant la durabilité environnementale et (v) l'approfondissement de la gouvernance dans tous ses aspects et la modernisation de l'Etat. Dans cette dynamique, bien que l'environnement international soit soumis à des risques de ralentissement de l'économie mondiale du fait de la persistance des effets de la covid-19, la croissance économique nationale devrait être forte et soutenue, et l'objectif des autorités est de permettre à la Côte d'Ivoire de se classer à terme dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Dans ce contexte, la participation du secteur privé dans la création de richesse continuera de croître avec la mise en œuvre des projets issus des initiatives « Compact with Africa » du G20, Millenium Challenge Corporation (MCC), et des accords bilatéraux signés avec des pays tiers. Par ailleurs, les actions sociales en faveur des populations seront poursuivies, en vue de réduire davantage le taux de pauvreté qui s'est établi à 39,4% en 2018 contre 44,4% en 2015.

6. Les objectifs de politique économique et financière du Gouvernement à moyen terme s'inscrivent dans la continuité des acquis du Programme Economique et Financier (PEF) 2016-2020 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit couplé au Mécanisme Elargi du Crédit. Le Gouvernement veillera à maintenir la solidité du cadre macroéconomique. L'inflation devrait être maintenue en dessous du plafond de la norme communautaire de 3%, et le déficit du compte courant contenu à 5% du PIB. Le déficit budgétaire dégradé à 5,9% du PIB en 2020 du fait de la Covid-19, sera ramené en 2023 au niveau de la norme communautaire de 3%. La consolidation de la position budgétaire serait amorcée dès 2021 avec un déficit de 4,6% du PIB. Ainsi, la politique budgétaire, à moyen terme, vise à renforcer la mobilisation des recettes domestiques et à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour accroître les investissements. Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles en matière de gestion de finances publiques, de fiscalité, de développement du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de gouvernance.

7. Ce supplément au mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à juin 2020, et présente les principales orientations pour fin 2020, ainsi que les perspectives à moyen terme.

Encadré 1 : Huit résultats clés de la politique économique et sociale de la période 2016-2020

(1) La Côte d'Ivoire a été sur la période 2016-2019 l'un des pays avec la plus forte croissance économique au monde. Le pays est la plus grande économie parmi les huit membres de l'union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). L'économie est restée dynamique avec une croissance moyenne de 6,9% par an de 2016 à 2019 du PIB en termes réels. Avec une population de

25,2 millions, le revenu par habitant de la Côte d'Ivoire en 2019 atteignait 1735,8 USD, soit une hausse 13,5% par rapport à son niveau de 2016 en termes réels selon la Banque Mondiale, en poursuite des efforts réalisés depuis 2011 (+53,3% sur la période 2011-2019).

(2) Les institutions, les politiques et la gouvernance se sont améliorées. L'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale note la qualité de la gestion économique du pays, ses politiques structurelles, ses politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public avec un score CPIA de 3,5 en 2019 sur une échelle de 1 à 6. Pour mémoire, ce score était de 2,7 en 2010. La note d'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans le rapport sur l'environnement des affaires « Doing Business » de la Banque mondiale, s'est améliorée, la faisant passer de 142^{ème} sur 183 pays en 2016 à 110^{ème} sur 190 pays en 2020. Dans la notation de 2020, le pays se classe 18^{ème} parmi 41 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et 11^{ème} parmi les 48 pays de la région Afrique subsaharienne. Les notations globales au niveau mondial de la Côte d'Ivoire sont même encore meilleures pour plusieurs indicateurs spécifiques de l'environnement des affaires comme : la création d'entreprise (29^{ème}), l'obtention de prêts (48^{ème}), le règlement de l'insolvabilité (85^{ème}), et l'exécution des contrats (94^{ème}).

(3) La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2016, poursuivant sa réduction entamée au début de la décennie. Quatre millions de personnes ont été sorties de la pauvreté soit un record historique pour le pays. Le taux de pauvreté, en augmentation depuis plus de trois décennies soit de 10% de la population en 1985 à 48,9% en 2008 à 55,4% de la population en 2011, après une décennie de conflits civils et politiques. Le taux de pauvreté est passé de 44,4% en 2015 à 39,4% en 2018.

(4) La période 2015-2019 a également vu la réalisation de progrès vers une prospérité partagée. La croissance de la consommation parmi les ménages au bas de l'échelle de la distribution des revenus a été supérieure à celle des ménages en haut de cette échelle. La croissance de la consommation était de 5,6% par an au cours de la période 2015-2018 pour les 40% des ménages situés au bas de l'échelle de distribution, contre une diminution de cette croissance de 2,5% par an pour les 60% des ménages situés dans la partie supérieure de l'échelle.

(5) L'accès à l'électricité et à l'eau potable s'est élargi, grâce à des investissements dans des services de première nécessité qui ont bénéficié aux ménages dans chacun des groupes de revenus. En 2019, environ 80% des ménages ivoiriens avaient l'électricité, soit une augmentation de 20 points de pourcentage par rapport à 2015 et de 54 points par rapport à 2011, et de 58 points par rapport à 1998 où le taux d'accès n'atteignait que 22%. Pour les 40% des ménages de la tranche inférieure de la distribution des revenus, l'accès à l'électricité, qui était de 49,6% en 2015, a augmenté de 21 points de pourcentage. Les ménages pauvres ont également gagné un meilleur accès à l'enseignement primaire et secondaire avec des taux nets de scolarisation respectifs de 91,3% et 70,5% en 2019 contre respectivement 87,8% et 58,4% en 2016, ainsi qu'aux marchés et aux routes. L'accès à l'eau potable est pratiquement universel, dépassant 90% dans les zones urbaines et rurales, et dans chacun des groupes de revenu.

(6) Les investissements dans les infrastructures de santé ont été favorables aux pauvres. Au cours de la période 2015-2018, le pourcentage de ménages habitant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé a considérablement augmenté. Parmi les ménages les plus pauvres, l'accès aux infrastructures de santé, qui n'était que de 58% en 2015, a augmenté de 37 points de pourcentage pour atteindre 95% de la population.

(7) La création brute d'emploi totale pendant la période 2016-2019 a été d'environ 2,85 millions (secteur formel et informel). Dans le secteur formel, 424 441 emplois ont été créés dont 89,2% dans le secteur privé.

(8) Des efforts de consolidation importants ont été réalisés avec un déficit budgétaire qui est passé de 2,9% en 2016 à 2,3% du PIB en 2019, en dessous du seuil de 3% de l'UEMOA. Cette consolidation a été rendue possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses, et dans une moindre mesure à la mobilisation des recettes fiscales. La pression fiscale est en effet passé de 11,8% du PIB en 2016 à 12,3% en 2019, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage du PIB en trois ans, moindre que les objectifs d'un (01) point de pourcentage du PIB prévus au début du programme. Cela s'explique en partie par la chute des cours internationaux du cacao enregistrée depuis 2017, qui a occasionné une décision de baisser le taux de taxation en vue de soutenir les prix aux producteurs. Ce qui a induit un impact négatif sur la mobilisation des ressources intérieures de 0,6 point de PIB. En effet, la pression fiscale hors ressources liées au café-cacao a progressé de 0,9 point de PIB, passant de 10% du PIB en 2016 à 10,9% en 2019. Cette évolution de la pression fiscale s'explique principalement par les efforts de modernisation de l'administration fiscale. En effet, des solutions informatiques ont été développées et mises en application. Il s'agit notamment de E-impôts a été implémenté pour permettre aux opérateurs économiques d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne depuis 2017 et de la réforme générale du système d'information et de gestion des impôts, débutée en 2019, avec une utilisation aux Grandes et Moyennes entreprises. A cela s'ajoutent les mesures administratives telles que la segmentation de la population fiscale, la mise en place du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier et la Création d'une Direction de l'Analyse Risque.

II. CADRE MACROECONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME en 2019 et 2020

A. Cadre Macroéconomique et financier

8. **Les nouveaux comptes nationaux définitifs 2015, 2016, 2017 et provisoires 2018 selon le format du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 avec pour année de base 2015, ont été publiés en février 2020.** Ce rebasage induit des changements majeurs au niveau de la structure des comptes et une réévaluation des agrégats macroéconomiques. Le PIB nominal de la nouvelle année de base 2015 s'affiche à 27 086,2 milliards FCFA, soit un bond de 38,2% par rapport à son niveau sous le format SCN 1993. En effet, la valeur ajoutée des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont connu des progressions respectivement de 11,6%, 7,6% et 63,0% par rapport à l'ancienne série. Cet effet observé sur le PIB résulte de la conjugaison du changement d'année de base, d'une plus large couverture des activités économiques et des modifications conceptuelles apportées par le SCN 2008. L'augmentation du PIB nominal entraîne une baisse de certains indicateurs tels que la pression fiscale, les soldes (budgétaire et du compte courant) en pourcentage du PIB, et le taux d'endettement. Les taux de croissance du PIB réel ressortent à 7,2%, 7,4% et 6,9% respectivement en 2016, 2017 et 2018 contre respectivement 8,0%, 7,7%, et 7,4% sous l'ancien format. Les comptes semi-définitifs 2018 et provisoires 2019 ont été publiés en septembre 2020. Sauf indication contraire, l'analyse économique effectuée dans la suite du document est basée sur les données issues du rebasage.

9. **Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2019 avec une croissance estimée à 6,2% après 6,9% en 2018 sous l'effet du redressement de la demande extérieure dans un cadre macroéconomique stable.**

- **Du côté de l'offre**, la croissance aurait été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 11,5% en lien avec la bonne tenue des BTP (23,8%), des produits pétroliers (19,0%), de l'extraction minière (17,5%), et des industries agro-alimentaires (+5,6%). Le secteur primaire afficherait une progression de 5,3% imputable principalement à l'agriculture d'exportation (5,9%). Quant au secteur tertiaire, il devrait ressortir à (+4,9%), porté par l'ensemble de ses branches à savoir les télécommunications (+7,6%), les transports (+5,5%), le Commerce (+4,9%) et les autres services (+4,2%).

- **Du côté de la demande**, la croissance serait portée par la consolidation de la consommation finale (4,6%), et l'affermissement de l'investissement privé (13,9%), ainsi que par un regain de la demande externe nette en raison de la bonne tenue des exportations (18,6%) couplée avec une faible évolution des importations (1,0%).

- **L'inflation s'est affichée à 0,8% en moyenne annuelle conformément à la norme communautaire fixée à un plafond de 3%.** La maîtrise de l'inflation s'explique principalement par un bon approvisionnement du marché local, et la poursuite des opérations de lutte contre la cherté de la vie.

- **La situation extérieure serait marquée par une nette amélioration du déficit du solde des transactions courantes à 1,8% du PIB en 2019 contre 3,6% en 2018, impulsée par la remontée de l'excédent commercial.** En dépit de la détérioration des termes de l'échange induite par l'effet combiné de la baisse des prix à l'export de 0,7% et de l'augmentation des prix à l'import de 0,2%, le solde commercial à fin 2019 enregistrerait un excédent de 1 204,8 milliards de FCFA, en hausse de 46,0% par rapport à 2018. Cette évolution résulte (i) la forte progression des exportations 12,2% imputable au redressement des productions de l'agriculture d'exportation et des mines, et (ii) la hausse modérée des importations (2,3%) portée par les achats de biens intermédiaires et de biens d'équipements. Le déficit courant a été financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) et l'émission d'un Eurobond permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

- **La compétitivité extérieure prix de la Côte d'Ivoire s'est améliorée en 2019 par rapport à 2018.** Le taux de change effectif réel s'est contracté de 5,78% provenant notamment d'un différentiel d'inflation favorable (-4,4%) et d'une appréciation de (5,2%) de l'USD par rapport à l'Euro.

- **La situation monétaire à fin décembre 2019 est caractérisée par la hausse de la masse monétaire de 10,8% contre 13,5% en 2018.** Cette évolution résulte de l'augmentation combinée des actifs extérieurs nets (22,9%) et des créances intérieures (9,6%). Les actifs extérieurs nets ont bénéficié de l'amélioration du solde commercial. Les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 20,4% reflétant un recours plus important au système bancaire. Les créances sur l'économie affichent une hausse de 6,1% soutenue principalement par les prêts aux particuliers. Par ailleurs, les réserves officielles de change de l'UEMOA à fin 2019 représentent 5,7 mois d'importations de biens et services en liaison avec le rapatriement des recettes

d'exportation et la mobilisation de ressources extérieures sous forme d'investissements directs étrangers, d'investissements de portefeuille et de nouveaux tirages sur les emprunts extérieurs.

10. L'exécution budgétaire en 2019 s'est soldée par l'amélioration du déficit budgétaire à 2,3% du PIB conformément à l'objectif du programme, après 2,9% du PIB en 2018. Cette amélioration résulte essentiellement de l'effet combiné d'une augmentation des recettes fiscales et de la sous-consommation des dépenses d'investissement.

- Les recettes totales et dons sont ressortis à 5 158,4 milliards de FCFA contre un objectif de 5 259,1 milliards de FCFA, soit une moins-value de 100,6 milliards de FCFA. La non-atteinte des objectifs de recettes est attribuable notamment à (i) la fiscalité intérieure (-97,4 milliards de FCFA) en lien avec le retard dans l'exécution de certaines réformes notamment la mise en place du dispositif de suivi des flux de Communication ainsi que de la généralisation de SIGICI à tous les services de la DGI, et (ii) la faible mobilisation des dons (-38,8 milliards de FCFA). Toutefois, au niveau de la fiscalité de porte, il est enregistré un écart positif, tiré par les droits et taxes sur les produits pétroliers (+17,97 milliards) en lien avec la Taxe Spécifique Unique SIR et les recettes à l'exportation (+22,82 milliards de FCFA) liées notamment au cacao. Quant aux recettes non fiscales, l'on note une performance de (+32,1 milliards de FCFA).

- Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 5 943,9 milliards de FCFA contre un objectif de 6 049,2 milliards de FCFA, soit une sous-consommation de 105,3 milliards de FCFA liée principalement à une sous-exécution des dépenses d'investissement de 97,1 milliards de FCFA du fait du retard enregistré dans l'exécution de certains investissements financés sur emprunts-projets.

- Le besoin de financement a été couvert par un recours aux marchés monétaire et financier d'un montant de 1 486,6 milliards de FCFA contre une prévision de 1 371,5 milliards de FCFA, hormis les opérations de rachat de 1 042,8 milliards de FCFA.

11. Le stock de la dette de l'administration centrale y compris la dette rétrocedée, augmenté de la dette garantie par l'État, s'affiche à 40,9% du PIB à fin décembre 2019 contre 37,7% à fin décembre 2018. La dette extérieure y compris celle garantie par l'État s'est établie à 27,6% du PIB à fin décembre 2019 contre 25,2% à fin décembre 2018. Quant à la dette intérieure, elle s'affiche à 13,3% du PIB à fin décembre 2019 contre 12,5% à fin décembre 2018. Le stock de la dette des entreprises publiques à fin décembre 2019 ressort à 6,5% du PIB dont 3,3% de dette rétrocedée, 2,2% de dette garantie et 1,0% de dette non garantie. S'agissant des prêts rétrocedés, le service de la dette payé s'est établi à 21,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre 18,6 milliards de FCFA prévu pour 2019, soit un taux de réalisation de 117,5%.

12. Le dynamisme de l'activité économique s'est ralenti au premier semestre 2020, à la suite de la propagation de la COVID-19 dont le 1^{er} cas a été enregistré en Côte d'Ivoire, en mars 2020. Les impacts de la pandémie ont en premier lieu affecté le tourisme et les échanges extérieurs. En effet, à fin mars, le nombre de passagers dans l'aérien a baissé de 15,1% et les trafics de marchandises dans le maritime et le ferroviaire ont chuté respectivement de 6% et 8,5% par rapport fin mars 2019. En second lieu, les mesures de lutte contre la propagation de la maladie (distanciation sociale, isolement du grand Abidjan, fermeture des magasins et lieux de spectacle, couvre-feu, etc.) ont fragilisé la plupart des entreprises. Ainsi, à fin Juin 2020, sauf indication contraire, les principales évolutions par rapport à la même période de l'année précédente se présentent comme suit :

- Le secteur agricole a été confronté aux difficultés de commercialisation et d'approvisionnement en intrants, ainsi qu'à la baisse des cours mondiaux de nombreux produits. Toutefois, l'agriculture d'exportation a connu des évolutions contrastées. Les productions de café (-10,9%), de cacao (-12,5%) et de bois en grumes (-16,5%) sont en baisse. A l'inverse, celles de noix de cajou (+13,3%), de coton (+2,2), de sucre (+1,4%), d'ananas (+13,3%) et de banane (+22,0%) sont en hausse.

- L'indice harmonisé de la production industrielle a décéléré à -1,7% à fin juin 2020 après s'être située à 3,7% à fin mars 2020 et 4,7% à fin février 2020. Cette quasi-stagnation provient de l'effet conjugué de l'accroissement des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+4,2%) et des « industries environnementales » (+3,3%), de l'inertie des « industries extractives » et du recul des « industries manufacturières » (-0,2%).

- Le secteur tertiaire a fortement subi l'impact des mesures de lutte contre la Covid-19. A fin juin 2020, l'indice du Chiffre d'affaires du commerce de détail a régressé de 5,4%. De même, l'ensemble des activités de transport se contractent avec les replis du nombre de passagers commerciaux (-57,3%), des trafics de marchandises dans le maritime (-9,8% à fin mai) et dans le ferroviaire (-9,6%) et du transport routier (-4,4%). Toutefois, le secteur des télécommunications a tiré profit du contexte de

distanciation sociale (télétravail, réseaux sociaux, appels, etc.) avec une progression de son chiffre d'affaires global de 6,0%, malgré la baisse des tarifs.

- Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, se situe à 1,6%, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3% maximum. Ces fluctuations de prix proviennent du renchérissement des produits comestibles de 4,6% et des produits non alimentaires de 1,4%. En termes d'origine, les prix des produits locaux s'affichent en hausse de 3,6%, tandis que ceux des produits importés replient de 1,7%.

- L'excédent commercial est ressorti à 762,8 milliards de FCFA, en baisse de 3,5% comparativement au premier semestre de 2019, sous l'effet combiné des replis des exportations (-4,2%) et des importations (-4,4%). La baisse des exportations provenant de l'ensemble de ses composantes « l'agriculture industrielle et d'exportation » (-3,5%), produits manufacturés (-16,0%) et produits miniers (-3,5%) est liée principalement à la contraction des volumes. A l'inverse, la baisse en valeur des importations est attribuable au recul des prix (-5,3%). Les achats de biens de consommation ont connu une contraction de 11,1% en valeur alors que les achats de biens intermédiaires et d'équipement ont augmenté respectivement de 0,7% et 5,0%.

- La masse monétaire a enregistré une hausse de 15,6% (+1 521,2 milliards de FCFA) portée par l'accroissement des actifs extérieurs nets (+1 067,6 milliards de FCFA ; +62,2%), des créances sur l'économie (+332,8 milliards de FCFA ; +4,8%) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+417,5 milliards de FCFA ; +15,2%). Les évolutions des créances intérieures ont été impulsées à travers l'adoption par la BCEAO d'une politique accommodante.

- Au niveau de la place boursière sous régionale, la capitalisation du marché des obligations a enregistré une hausse de 37,9%. Sur le marché des actions, les indices BRVM 10 et BRVM Composite ont replié respectivement 19,4% et de 17,4%. Par ailleurs, la BRVM est passée depuis le 16 septembre 2020 à la bourse en ligne offrant la possibilité de transmission des ordres à partir des téléphones portables, tablettes, etc. des clients, pour être routés vers le système de négociation de la BRVM. Cette innovation vise (i) l'amélioration de la liquidité du marché, (ii) la réduction des délais d'exécution des ordres ; et (iii) la baisse des coûts des transactions. En outre, la nouvelle plateforme de surveillance du marché « Smart Market surveillance », mise en place en février 2020, renforce l'intégrité du marché pour les investisseurs. Par ailleurs, l'opérationnalisation de la Bourse des Matières Premières agricoles (BPMA) dont le déploiement serait achevé en 2022, devrait contribuer à travers le financement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025), à révolutionner le secteur agricole en fournissant un marché fiable pour les produits et à stimuler la production.

13. L'exécution budgétaire au premier semestre 2020 a été marquée par la prise de mesures fiscales et l'accroissement des dépenses en vue de contenir la propagation de la Covid-19 et de soutenir le tissu économique, nécessitant une réorientation de la politique budgétaire en 2020. Au niveau fiscal, ces mesures ont consisté en (i) l'octroi de moratoires sur le paiement de certains impôts et taxes, (ii) la défiscalisation des prêts bancaires en faveur des entreprises du secteur de la santé, (iii) la réduction de 25% de la patente accordée aux entreprises de transport, (iv) l'exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires, (v) la suspension des contrôles à posteriori, et (vi) l'extension à toutes les entreprises, jusqu'à fin juin 2020, de la procédure accélérée de quinze (15) jours pour le remboursement des crédits de TVA, l'abandon de certains droits (réduction de 25% de la patente transport). L'impact de ces mesures serait évalué à 101,5 milliards de FCFA de perte sur les recettes intérieures. Au niveau de la fiscalité de porte, elles entraîneraient une contraction des recouvrements de 6,0 milliards de FCFA. Ainsi, initialement prévus à respectivement 2 828,7 milliards de FCFA, 3 322,2 milliards de FCFA et -493,5 milliards de FCFA en septembre 2019 dans le cadre de la sixième revue du programme, les prévisions de recettes et dons, de dépenses et prêts net, et de déficit budgétaire pour fin juin 2020 ont été révisés en avril 2020 respectivement à 2 320,5 milliards de CFA, 3 745,5 milliards de FCFA et -1 425,0 milliards de FCFA dans le cadre de la Facilité Rapide de Crédit et de l'Instrument de Financement Rapide.

14. Le déficit budgétaire s'est situé à 825,5 milliards de FCFA à fin juin 2020 contre la projection de 1425,0 milliards de FCFA arrêtée en avril 2020 dans le contexte du déboursement de la facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) du FMI, en raison d'un meilleur recouvrement des recettes et dons et d'une sous consommation des dépenses.

- Les recettes et dons sont ressortis à 2 375,1 milliards de FCFA contre la projection de 2 320,5 milliards de FCFA en avril

2020, soit une plus-value de 54,6 milliards. Cette plus-value est attribuable à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales (+111,6 milliards) dû aux paiements volontaires des impôts effectués par certains opérateurs, malgré le moratoire de trois (3) mois qui leur a été accordé. Le niveau de mobilisation des dons de 91,9 milliards pour un objectif de 165,1 milliards demeure faible, en raison du faible niveau de décaissement des dons projet.

- Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 3 200,6 milliards contre une projection de 3745,5 milliards arrêtée en avril 2020, dont 195,7 milliards de FCFA au titre du PRS et du PSESH, soit une sous consommation de 544,9 milliards liés principalement aux retards accusés dans l'exécution des fonds du PSESH (Encadré 2) et du retard dans l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

- Ce déficit a été financé par le recours aux marchés monétaire et financier d'un montant de 1 524,7 milliards de FCFA ainsi que par des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers de 133,5 milliards de FCFA. Les sollicitations des marchés monétaires et financiers comprennent des bons du trésor de 1 064,9 milliards de FCFA (dont 535 milliards de FCFA de bons à caractère social émis en avril et en mai 2020 dénommés « Bons Covid-19¹ »), des emprunts obligataires de 227,7 milliards de FCFA et des obligations du trésor de 232,1 milliards de FCFA, ont également permis de régler les échéances du capital de la dette publique qui se sont établies à 827,4 milliards de FCFA. Ces échéances sont réparties entre 617,4 milliards de FCFA de dette intérieure et 210,0 milliards de FCFA de dette extérieure. Par ailleurs, les appuis budgétaires se sont établis à 669,5 milliards de FCFA et sont principalement issus du FMI au titre de Facilité Rapide de Crédit et de de l'Instrument Rapide de Crédit (536 milliards) et de la Banque mondiale (118,5 milliards de FCFA).

Encadré 2 : Mise en œuvre du Plan de Riposte Economique sur l'année 2020, et Gestion des fonds liés au Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) au premier semestre 2020

Face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 qui a entraîné la baisse de l'activité économique, le Gouvernement a adopté en avril 2020 le PSESH d'un coût global de 1700,99 milliards de FCFA sur toute la période de la pandémie visant à maintenir l'outil productif, soutenir les populations vulnérables et assurer une relance rapide post-crise. Le Plan se décline en trois principaux axes à savoir, (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

L'exécution du Plan a induit de nouvelles dépenses budgétaires 2020 d'un montant de 323 milliards de FCFA, réparti notamment entre les quatre fonds de soutien (FSGE, FSPME, FASI, et FSS) et le Programme d'Urgence Agricole (PURGA). En outre, les mesures de soutien aux entreprises à travers les réductions et l'octroi de moratoires pour le paiement des charges fiscales et sociales ont engendré des pertes de recettes estimées 18,4 milliards de FCFA (cf. annexe 1, Situation d'exécution du plan de soutien économique, social et humanitaire à fin juin 2020).

Quatre fonds de soutien, à savoir (i) le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), (ii) le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), (iii) le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), et (iv) le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH), ont été créés dans le cadre du PSESH. Chaque Fonds est administré par un Comité de Gestion, soutenu par un Secrétariat exécutif chargé de la mise en œuvre des activités opérationnelles.

Les Fonds sont financés sur les ressources propres de l'Etat, les dons des particuliers et entreprises, avec des contributions des partenaires techniques et financiers. Les ressources des fonds sont logées à la BNI qui en assure la gestion administrative et financière sous l'autorité des Comités de Gestion. Les critères de sélection des bénéficiaires ainsi que les procédures de gestion des fonds ont été rédigées avec le soutien des cabinets internationaux sur appels d'offre, grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment la SFI.

En attendant la finalisation des travaux des cabinets, ces fonds ont démarré officiellement leurs opérations de soutien le 14 mai 2020, sur la base des dispositifs transitoires. Depuis le 22 juin 2020, les dispositifs définitifs de fonctionnement des fonds ont été mis en place.

La situation détaillée des fonds se présente comme suit :

- Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)

Ce fond, destiné aux grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de FCFA), bénéficie d'une dotation cible de 100 milliards FCFA dont 38 milliards de FCFA au titre de la gestion 2020. Le FSGE dispose d'une plateforme informatique (www.fsgc.gouv.ci) pour informer

¹ Ces bons, d'une maturité de trois (3) mois, ont été émis sur le marché monétaire régional pour faire face aux dépenses immédiates liées à la lutte contre la pandémie du Covid-19.

les populations sur les activités du fonds et pour l'enregistrement des requérants. A fin août 2020, 39 entreprises ont reçu des appuis du FSGE, pour un montant total de 11,542 milliards de FCFA, soit un taux d'utilisation des ressources 2020 de 30,37%.

- **Fonds de Soutien aux PME (FSPME)**

Ce Fonds, avec une dotation cible de 150 milliards de FCFA vise à apporter des appuis financiers aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) (Chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard de FCFA). Pour la gestion 2020, la dotation du Fonds est de 40 milliards de FCFA. Un site internet (www.fspme.agencipme.ci) est dédié aux activités de Fonds. A fin août 2020, le FSPME a réalisé des opérations d'un montant total de 3,2 milliards de FCFA en faveur de 101 PME.

- **Fonds de Solidarité et de Soutien Humanitaire (FSS)**

Ce fonds, doté d'un budget global cible de 170 milliards FCFA, a pour mission d'apporter du soutien aux personnes vulnérables ou rendues vulnérables par la Covid-19. Avec une dotation budgétaire 2020 de 60 milliards de FCFA, le FSS a réalisé à fin août 2020 des opérations d'un montant total de 18,689 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption de 31,2%. Ces opérations portent sur (i) les transferts monétaires en faveur de 123 299 ménages vulnérables ; (ii) le soutien financier à 12 557 personnes mises au chômage ou licenciées du fait de la COVID-19 ; (iii) la prise en charge des factures d'électricités de 1 052 749 ménages abonnés au tarif social, pour un montant de 7,13 milliards de FCFA ; et (iv) le soutien financier à une pouponnière et 5 centres d'accueillant 273 enfants en situation de rue. Un site internet (www.fss-covid19.com) est dédié aux activités de Fonds.

- **Fonds d'Appui aux Acteurs du secteur Informel (FASI)**

Ce fonds dispose d'une dotation cible de 100 milliards FCFA, dont 20 milliards de FCFA au titre de la gestion 2020. Il vise à apporter un appui aux acteurs du secteur informel impactés par la crise de la COVID-19. A fin Août 2020, l'exploitation des données collectées auprès des structures sectorielles et disponibles sur la plateforme dédiée (www.fasi.ci) au fonds, ont permis de soutenir 16 451 acteurs du secteur informel via des subventions d'un montant total 3,785 milliards FCFA HT. Ces bénéficiaires, composés de 58% de femmes et 42% d'hommes et provient du Grand Abidjan (39%) et de l'intérieur du pays (61%).

Pour assurer une bonne gouvernance dans la gestion de ces fonds, depuis le début des opérations des rapports mensuels ainsi que les listes des bénéficiaires sont régulièrement publiés sur les sites internet dédiés aux fonds et sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci). Il est également prévu la réalisation d'audits annuels par un cabinet indépendant, dont le premier devrait être exécuté au premier semestre 2021. En outre, des contrôles à posteriori par l'Inspection Générale des Finances (IGF) devraient s'effectuer conformément aux textes réglementaires des Fonds. Enfin, la cour des comptes a la prérogative d'initier des contrôles et audits de la gestion des fonds. Conformément aux textes instituant les fonds, à la fin de la crise, les actifs des Fonds seront reversés à toute autre structure mise en place par l'Etat pour assurer les mêmes missions ou à la Caisse des dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire.

Programme d'Urgence Agricole (PURGA)

Outre les fonds de soutien, le Gouvernement a mis en place le PURGA, destiné à soutenir les principales filières agricoles impactés par la crise. Ce programme, avec une dotation cible de 300 milliards FCFA, dispose de 95,8 milliards FCFA au titre de la gestion 2020. 17 filières agricoles dont sept au titre des filières d'exportation et dix au titre des filières de production devraient bénéficier de ce programme. Les modalités d'intervention du PURGA consistent en des (i) des subventions des prix et des revenus des producteurs, (ii) l'appui à l'acquisition des intrants, (iii) et l'appui à la collecte et le transport des produits vivriers. Le cadre institutionnel de Gestion du PURGA, prévoit les instances suivantes :

- le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), présidé par Monsieur le Premier Ministre, est l'organe de décision. Il est assisté d'un Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT), chargé d'examiner les besoins des filières, de conseiller le CIMP et d'assurer le suivi de l'exécution du PURGA ;
- les Cellules Techniques Sectorielles (CTS) au sein des quatre Ministères techniques, charge de superviser l'exécution du programme au niveau sectoriel ; et
- des Unités d'Exécution Opérationnelles (UEO), placées sous la supervision des Ministères techniques, et chargées de l'exécution pratique du Programme sur le terrain auprès des bénéficiaires finaux (coopératives et producteurs individuels).

A fin août 2020, les opérations réalisées dans le cadre du PURGA ont porté sur un montant de 33,86 milliards de FCFA. Ces opérations ont permis de soutenir les filières anacarde, hévéa, palmier à huile, le riz, banane, Maïs, et légumes et maraichers. Les activités du PURGA font l'objet de rapports mensuels dont le dernier en date est celui d'août 2020 (cf. site www.gouv.ci et <http://www.gouv.ci/doc/1602070704PURGA-Rapport-mensuel-consolide-au-31-aout-2020.pdf>). Par ailleurs, l'IGF et des cabinets indépendants ont été mandatés pour réaliser des audits à posteriori sur la gestion du programme.

15. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le taux de croissance attendu en 2020 devrait s'établir à 1,8%, avec une inflation et un déficit courant contenus. Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Du côté de l'offre**, la croissance serait portée principalement par la résilience relative du secteur tertiaire porté

essentiellement par les télécoms et le soutien public. Le secteur primaire se contracterait de 1,3%, en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-2,2%) malgré la hausse de l'agriculture vivrière (+2,6%). Le secteur secondaire stagnerait à 1,6% sous l'effet des évolutions contrastées des BTP (+6,0%), de l'énergie (+11,1%), des autres industries manufacturières (-0,4%), des produits pétroliers (-26,9%), de l'extraction minière (-4,8%) et des industries agroalimentaires (-1,3%). Le secteur tertiaire ressortirait à 1,8% en 2020 grâce au dynamisme des télécommunications (+30,3%) en dépit de la baisse enregistrée au niveau des autres composantes. Le secteur non marchand devrait croître de 7,0% contre 4,0% en 2019, tenant compte des effets de la lutte contre la Covid-19, et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

- **Au niveau de la demande**, la croissance serait tirée par les investissements publics (+30,7%) soutenus par l'accélération de l'exécution des grands projets d'infrastructures, en vue d'accompagner la reprise économique. Ainsi, le taux d'investissement public s'établirait à 6,9% en 2020 contre 5,4% en 2019. Les investissements privés enregistreraient une hausse modérée de 1,9% tandis que la consommation finale se contracterait de 0,4%. Les exportations nettes se contracteraient en 2020 sous l'effet d'une baisse conjuguée des exportations et des importations de biens et services de respectivement 10,0% et 5,5%.

- L'inflation progresserait de 1,0% en 2020 contre 0,8% en 2019 en raison notamment, des effets combinés de la baisse des prix des produits importés et de la hausse des prix des produits locaux.

- Le déficit du compte courant est estimé à 2,3% du PIB en 2020. Ce résultat serait imputable à la stabilisation de l'excédent des biens et services, par rapport à 2019 et à l'atténuation des déficits des soldes des revenus primaires et secondaires. L'excédent du compte de capital est estimé à 0,5% du PIB.

- La masse monétaire devrait croître de 16,4% après 10,8% en 2019. Cette accélération serait due à une hausse des actifs extérieurs nets (+39,0%, +950 milliards de FCFA) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+30,1% ; +840,9 milliards de FCFA). Les actifs extérieurs nets évolueraient sous l'effet d'un accroissement des appuis budgétaires. En ce qui concerne les créances sur l'économie, en dépit du fort ralentissement de l'activité économique, elles augmenteraient de 5,2% après +6,1% en 2019 grâce à la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCEAO et aux actions des fonds de soutien destinés au financement des entreprises.

16. Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été révisées en cours d'année, pour prendre en compte les nouvelles priorités du Gouvernement liées notamment à la lutte contre les effets socioéconomiques négatifs de la COVID-19 et au renforcement de la sécurisation des populations. Initialement prévue à 7 044,4 milliards de FCFA dans le contexte des discussions sur la Covid-19 relatives à la FCR et IFR tenues en avril 2020, l'enveloppe globale des dépenses au titre de l'exercice budgétaire 2020 a été revue à la hausse de 129,7 milliards de FCFA pour tenir compte des nouvelles dépenses d'investissement induites par (i) le besoin de renforcer l'efficacité de l'impact des actions mises du PRS et du PSESH, (ii) la nécessité d'accentuer les actions de sécurisation du territoire à la suite de l'attaque terroriste intervenue à Kafolo et (iii) de contenir et prévenir de façon urgente les impacts catastrophiques des inondations sur les populations, notamment celles enregistrées en juin 2020. Toutefois, les objectifs de dépenses du PSESH ont été révisés à la baisse de 122,0 milliards de FCFA en lien avec le rythme d'absorption des principaux fonds d'appui qui enregistrent un démarrage relativement timide du flux des sollicitations qui s'intensifient de façon progressive.

17. Initialement projeté en avril à 5,1% du PIB lors de la conclusion de la Facilité Rapide de Crédit, le déficit budgétaire devrait s'établir à 5,9% à fin 2020.

- Les recettes totales et dons s'afficheraient en baisse de 109,5 milliards de FCFA par rapport aux projections d'avril 2020 en lien principalement avec la contraction (i) des cotisations sociales (-58,3 milliards de FCFA) consécutive au moratoire accordé aux entreprises sur le paiement des charges sociales, et (ii) des dons programmes (-64,7 milliards de FCFA) imputable aux reports d'échéances sur le C2D et le PCD espagnole survenus dans le cadre du moratoire G20 sur la dette.

- Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 221,9 milliards de FCFA résultant d'une part, de la hausse des dépenses d'investissement (+310,7 milliards de FCFA), des dépenses de sécurité (+13,0 milliards de FCFA), et des prestations sociales (+21,1 milliards de FCFA).

- Il en résulterait un déficit budgétaire de 2 084,5 milliards de FCFA contre 1 425,0 milliards de FCFA projetés en avril 2020.

18. La politique de financement en 2020 a été ajustée pour répondre aux nouveaux besoins liés à la pandémie. Le financement du déficit se fera à la fois sur ressources domestiques et régionales et sur ressources extérieures. Concernant les

ressources domestiques et régionales², le montant de financement net envisagé est de 821,3 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser ce plafond. Quant aux ressources extérieures nettes, elles s'élèvent à 1 135,7 milliards de FCFA et incluent les prêt-projets, les appuis budgétaires (340,5 milliards de FCFA) de la Banque Mondiale, (49,2 milliards de FCFA) de la BAD, (15,0 milliards de FCFA) de la BOAD, (27,2 milliards de FCFA) de la BID, et 26,1 milliards de FCFA de l'Allemagne) et un recours au marché financier international. Si l'un des éléments de financement sur ressources extérieures ne se matérialise pas, le Gouvernement recherchera en priorité des ressources alternatives extérieures. Si ces ressources alternatives ne sont pas disponibles, il consultera les services du FMI.

19. Le Gouvernement adoptera le projet de Loi de Finances Rectificative 2020 au plus tard la mi-novembre 2020, comme condition préalable pour la considération de la revue.

20. En regard des financements extérieurs supplémentaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Gouvernement réitère son engagement de ne contracter ou garantir de nouveaux emprunts extérieurs qu'à hauteur de 3 694,6 millions USD en valeur actualisée en 2020 (voir discussion subséquente sur la performance du programme à fin juin 2020).

B. Mise en œuvre du programme à fin décembre 2019, et au premier semestre 2020

21. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2019 ont été respectés. Le solde budgétaire ressort à -785,5 milliards de FCFA pour un objectif de -790,2 milliards de FCFA dégageant une marge de 4,7 milliards de FCFA. Cette situation s'explique principalement par la sous-exécution des dépenses d'investissements (97,1 milliards de FCFA) pour compenser la moins-value enregistrée sur les recettes fiscales (94,0 milliards FCFA). La valeur actuelle nette de la nouvelle dette extérieure ressort à 2 584,5 millions USD contre un plafond de 2 600,3 millions USD. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été constitué au cours de l'exécution budgétaire à fin décembre 2019. Le financement intérieur net se situe à -56,2 milliards de FCFA contre un plafond de 4,7 milliards de FCFA, dégageant une marge de 60,9 milliards de FCFA.

22. Trois repères indicatifs sur cinq n'ont pas été respectés à fin décembre 2019.

- Pour un plancher de 4 056,6 milliards FCFA, les recettes fiscales se sont établies à 3 972,3 milliards de FCFA, soit une moins-value de 84,3 milliards de FCFA, qui se décompose en une moins-value de 63,9 milliards de FCFA pour la fiscalité directe et -20,2 milliards de FCFA pour la fiscalité indirecte.

- Pour la fiscalité directe, la moins-value provient pour deux tiers d'une collecte moindre que prévue d'impôts sur revenus et salaires, lié à un rythme de croissance de l'emploi salarié plus faible qu'anticipé et au ralentissement du rythme de traitement des dossiers des nouveaux fonctionnaires, et pour un tiers par des moins-values sur l'impôt sur les sociétés et sur les revenus des capitaux mobiliers, en particulier dans le secteur bancaire, qui a dû constituer des provisions suite à la faillite d'une entreprise cacaoyère, dans le secteur minier, qui a connu des pertes liées à un conflit social, et dans le secteur des télécommunications, confronté à une forte concurrence sur le prix de ses services. Des retards en matière de la généralisation de SIGICI à tous les services de la DGI ont aussi affecté la collecte des impôts directs.

- Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, les plus gros postes de moins-value concernent la collecte de la TVA en lien avec le retard enregistré dans la mise en place du dispositif de suivi des flux de télécommunications et aux remboursement de crédits de TVA supérieurs aux projections, la taxe spéciale sur les communications téléphoniques, également lié au retard enregistré dans l'exécution de la mise en place du dispositif de suivi des flux de Communication (-16 milliards de FCFA), et les taxes à l'importations hors produits pétroliers (-26,2 milliards de FCFA) en lien avec le niveau plus bas que prévu des importations.

² Dans la présentation TOFE des autorités ivoiriennes, cela correspond à la somme du (i) financement bancaire net (incluant le déboursement de la FCR et IFR du FMI d'avril 2020 pour un montant de 536 milliards de FCFA), (ii) financement non-bancaire net (excluant la variation nette des exigibles) (iii) financement régional net, somme des emprunts obligataires nets, bons du Trésor nets, obligations du Trésor nettes, et SUKUK net.

- Le solde primaire de base s'affiche à -17,5 milliards de FCFA pour un plancher de 164,1 milliards de FCFA en objectif, soit un gap de -181,6 milliards de FCFA en lien avec l'effet combiné une mobilisation plus faible que prévue des recettes et du financement sur ressources intérieures de certains investissements qui devraient être initialement financés sur emprunts projets.
- La réduction nette du stock des « exigibles » est ressortie à 106,2 milliards de FCFA, contre un objectif plancher de -25,0 milliards de FCFA en lien avec la non-atteinte des objectifs sur les recettes fiscales couplée à la non-perception d'un appui budgétaire attendu en fin 2019.

En revanche, les dépenses par procédure d'avances se sont établies à 163,79 milliards de FCFA contre un plafond de 190,4 milliards de FCFA. Les dépenses "pro-pauvres" s'établissent à 2 550,6 milliards de FCFA enregistrant un dépassement de 45,1 milliards par rapport à l'objectif plancher de 2 505,5 milliards de FCFA.

23. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2019 ont été atteints.

- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit à fin décembre 2019 dans le délai ;
- le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire à fin décembre 2019 a été produit;
- les prix à la pompe des produits pétroliers ont reflété l'évolution internationale des cours du pétrole conformément au mécanisme automatique d'ajustement des prix, et les objectifs de recettes fiscales à fin décembre 2019 liés aux carburants prévus par la Loi de Finances 2019 ont été atteints ; et
- toutes les nouvelles entreprises créées ont bénéficié systématiquement d'un numéro d'identifiant unique (IDU). Par ailleurs, sur la cible de 3 592 anciennes entreprises, en activité, inscrites dans la base de données des Grandes et Moyennes entreprises de la DGI, 3 433 ont été ré-immatriculées soit 95,6% contre un objectif de 40% à fin décembre 2019. Cette opération a permis de générer et de délivrer un IDU pour chacune des 3 433 entreprises.

24. A fin juin 2020, les modifications survenues dans l'exécution budgétaire à la suite des dispositions prises en vue de lutter contre la COVID-19 ont occasionné le non-respect de deux sur cinq critères de performance et quatre sur cinq repères indicatifs arrêtés lors de la sixième revue.

Concernant les critères de performances

- Le plancher sur le solde budgétaire n'a pas été respecté. Il s'est établi à -825,5 milliards de FCFA contre un objectif plancher de -493,5 milliards de FCFA en raison de la mise en œuvre de la riposte contre la covid-19 conformément aux discussions tenues en avril 2020 dans le cadre de l'IFR et de la FRC;
- le plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle (VAN) dette extérieure de l'administration centrale n'a pas été respecté. Pour un objectif plafond de 1 417,32 millions USD³, la VAN de la nouvelle dette extérieure s'est établie à 2 245,5 millions USD. Ce dépassement s'explique par plusieurs facteurs dont le plus important est la survenue de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, cette crise a accentué l'incertitude liée au calendrier de signature des conventions de crédit. En particulier, la signature de plusieurs conventions de financement avec la Banque Mondiale a été anticipée dans la première moitié de l'année, incluant : i) l'appui budgétaire pour le Projet de riposte de la Covid-19 et de renforcement de la préparation au système de santé d'un montant de 32 millions d'euro soit 19,8 millions USD en VA ; et ii) l'appui budgétaire relatif à la croissance inclusive (Tranche A de 54,4 millions d'euro et Tranche B de 126,9 millions d'euro) soit un total de 110,2 millions USD en valeur actuelle. Par ailleurs, les récentes pluies diluviennes ont rendu nécessaire l'accélération de la signature du Programme d'Appui à la Résilience Urbaine pour faire face aux inondations, pour un montant de 287,7 millions d'euro soit 177,3 millions USD en VA. Des mesures correctives ont été prises pour s'assurer que la VAN respecte le plafond de fin décembre 2020. Le Gouvernement réitère son

³ Valeur du plafond ajustée pour tenir compte de l'absence d'émission d'Eurobond, comme établi dans le PAT de la sixième revue.

engagement à respecter l'objectif du plafond de 3 694,6 millions USD sur la VAN à fin décembre 2020. Il s'engage à transmettre mensuellement au FMI le niveau de consommation cumulée de la nouvelle dette extérieure sur la période de septembre à décembre 2020. Cette information sera transmise au plus tard le 06 du mois suivant.

En revanche, aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieur et extérieur n'a été enregistrée ; et le financement intérieur net s'est chiffré à 628,7 milliards de FCFA, en dessous du plafond ajusté de 666,6 milliards de FCFA.

S'agissant des repères indicatifs

- Les planchers sur les recettes fiscales et le solde primaire de base n'ont pas été respectés en raison du ralentissement de l'activité économique lié à la covid-19, de la mise en place d'un moratoire sur le paiement des impôts et taxes ainsi que des dépenses liées au plan de riposte économique;
- le plafond sur les procédures exécutées par avance de trésorerie a été dépassé en raison des dépenses d'urgence liées à la lutte contre la pandémie de la covid-19 dans l'attente de l'adoption de la Loi de Finances Rectificative; et
- le plancher sur les dépenses pro-pauvres n'a pas été respecté du fait de la réaffectation d'une partie des dites dépenses en faveur des populations rendues vulnérables par la Covid-19.

En revanche, la réduction nette du stock des exigibles s'est chiffrée à -201,7 milliards de FCFA pour un objectif plancher de -71,5 milliards de FCFA.

25. Toutefois, la quasi-totalité des repères structurels du programme ont été atteints, au premier semestre 2020.

- Les prix à la pompe des produits pétroliers continuent de refléter l'évolution internationale des cours du pétrole conformément au mécanisme automatique d'ajustement des prix, et les objectifs de recettes fiscales à fin mars et à fin juin 2020 liés aux carburants routiers prévus par la Loi de Finances 2020 ont été atteints;
- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit à fin mars et à fin juin 2020 dans les délais;
- le rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation a été produit, et un plan d'actions pour répondre aux déficiences identifiées a été élaboré à fin mars 2020 (RS à fin mars 2020);
- un tableau de bord sur les principaux indicateurs financiers des Sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire a été développé à fin mars 2020, mais n'a pas été entièrement renseigné à cette date en raison d'un retard accusé dans la transmission des données par les entreprises du fait de la pandémie de la Covid-19. En revanche, ledit tableau de bord a été renseigné à fin juin 2020 à partir des données de fin mars 2019 (RS non atteint à fin mars, et atteint à fin juin 2020);
- le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire à fin juin 2020 a été produit (RS à fin juin 2020); et
- les tableaux budgétaires (TOFE) annuels 2018 sous les normes du MSFP 2001/14 couvrant l'Administration centrale, deux (2) fonds de sécurité sociale (CNPS, et CGRAE), les collectivités locales, quatre (4) unités extrabudgétaires (FER, CCC, FODI, et ANSUT) et les Établissements Publics Nationaux (EPN) ont été produits avant fin juin 2020 (RS à fin juin 2020).

26. Depuis la sixième revue du programme, plusieurs autres réformes ont été mises en œuvre notamment :

Ajustement des prix

- le prix garanti bord champ du cacao a été fixé à 825 FCFA/Kg pour la campagne 2019-2020, et à 1000 FCFA/Kg pour la campagne 2020-2021, soit des hausses successives de 10% et 21%, pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux ;
- le prix garanti bord-champ du café fixé à 700 FCFA/Kg en 2019 a été maintenu en 2020, en dépit de la baisse des cours mondiaux du café ;
- le prix bord-champ plancher de la noix de cajou a été fixé à 400 CFA/kg en février 2020 contre 375 CFA/Kg en 2019 ; et

- le prix plancher d'achat du coton graine de premier choix a été fixé à 300 FCFA/kg pour les campagnes 2019-2020, et 2020-2021, contre 265 CFA/kg sur la campagne 2018-2019, soit une hausse de 13,2%.

Politique fiscale

- le taux de droits d'accises sur les tabacs a été aménagé à la hausse de 1%, pour atteindre 38%, permettant ainsi de collecter 1,2 milliard de FCFA supplémentaires à fin juin 2020 ;
- la taxe sur la noix de cola a été réaménagée au tarif de 10,2 FCFA/kg net de noix exportée en remplacement du droit unique de sortie (14% du prix CAF) et du droit d'enregistrement (2,5% du prix CAF). A fin juin 2020, cette mesure a permis de collecter 18 millions de FCFA ; et
- une taxe sur la diffusion de vidéos à la demande a été instituée au taux de 3% sur le prix payé par le client en contrepartie de l'œuvre cinématographique ou audiovisuelle mise à sa disposition par voie électronique. Aucune déclaration n'a été souscrite au titre de cette nouvelle taxe, il n'y a donc pas eu de recettes supplémentaires ; et
- l'impôt minimum forfaitaire a été suspendu pour l'année 2020, mais sera rétabli en 2021.

Mesures fiscales d'incitation et d'appui aux entreprises dans les domaines de l'industrialisation, de la Recherche et Développement et de l'innovation pour un coût budgétaire projeté de 237 millions de FCFA en 2021

- des exonérations fiscales ont été instituées sur la patente, l'impôt foncier et la Taxe sur les Opérations bancaires (TOB) pour les prêts destinés à l'installation d'unité de transformation ;
- une exonération d'impôts BIC et patente sur cinq années a été accordée aux entreprises qui investissent au moins 1 milliard hors taxe à l'intérieur du pays ;
- une déduction d'impôts de 20% des sommes investis dans la recherche et développement (RD) et l'innovation technologique a été instituée ;
- une exonération pendant cinq (05) ans de la patente commerce a été instituée ;
- une exonération de l'impôt foncier sur les immobilisations affectées à leurs activités a été instituée ;
- une déduction de l'impôt BIC sur les dons faits aux organismes de recherches scientifiques, aux entreprises privés, aux inventeurs et innovateurs nationaux a été instituée ; et
- une exonération de l'impôt BIC a été accordée aux entreprises qui reprennent en location gérance des sociétés en difficultés.

Administration fiscale

- Les activités du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) ont été renforcées (cf. Encadré 3). Elles ont permis d'étendre la couverture de l'application E-cadastre à l'ensemble du district d'Abidjan et à 11 localités à l'intérieur du pays. L'impact en termes de recettes collectées en 2019 est de 9 milliards de FCFA et 4,2 milliards de FCFA à fin juillet 2020 ;
- les documents de base, notamment le Code Général des Impôts et la Doctrine Fiscale sous format électronique ont été mis en ligne en janvier 2019 afin de permettre aux contribuables d'accéder à la juste information et d'accomplir leurs obligations fiscales en toute transparence ;
- après son déploiement au niveau central, le Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) a été mis en exploitation dans l'ensemble des services de la Direction Générale des Impôts. L'utilisation d'une fonctionnalité du SIGICI, à savoir l'état 301, a permis d'accroître la mobilisation des Impôts sur Traitement et salaires de 7% entre fin 2018 et fin 2019 quand ces mêmes recettes collectées par la Direction des Moyennes Entreprises évoluaient de 4% ; et
- une nouvelle plateforme plus améliorée et présentant des fonctionnalités plus avancées de l'application informatique e-liasse a été conçue et développée en décembre 2019, dans le cadre de la dématérialisation de la gestion des états financiers des entreprises. Dénommée Télé-liasse, cette nouvelle plateforme permettra le dépôt en ligne de la liasse fiscale des entreprises. A

fin juin 2020, 3 826 liasses fiscales ont été déposées au titre de l'exercice comptable 2018 et 631 pour l'exercice comptable 2019 (pas d'impact en termes de recettes fiscales).

Encadré 3 : Bilan des activités du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF)

Au regard du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF a été créé par l'Arrêté Interministériel n°0024 /SEPMBPE/MCLU du 6 septembre 2018, en vue de répondre efficacement aux défis de la gestion et du recouvrement de cet impôt. Le CORIF regroupe des experts de l'administration publique, parapublic et du secteur privé (BNETD, ONECI, LBTP, CIE/SODECI, etc.).

Missions du CORIF

- l'identification et l'évaluation de tous les biens immobiliers assujettis au paiement de l'impôt sur le patrimoine foncier (IPF) et de l'impôt sur le revenu foncier (IRF) sur toute l'étendue du territoire national ;
- le suivi de l'imposition desdits biens immobiliers ; et
- la réalisation du projet d'optimisation du rendement de l'impôt foncier. Ce projet vise la mise en place d'un mécanisme sécurisé comprenant l'échange d'informations, l'émission des avis d'imposition, le recouvrement des impositions émises, le suivi et l'évaluation dudit mécanisme.

Principaux travaux réalisés par le CORIF

- le recensement physique des parcelles non imposées ;
- l'exploitation des fiches issues du recensement à travers l'apurement des données collectées pour enrichir le fichier des contribuables de l'impôt foncier et établir les impositions complémentaires ;
- la réalisation d'enquêtes complémentaires et de croisements de divers fichiers permettant d'identifier les propriétaires des biens immobiliers, et de compléter les informations manquantes ou corriger les données erronées ; et
- l'installation d'un bureau CORIF pour poursuivre les travaux initiés et suppléer les insuffisances identifiées dans l'exécution du projet.

Bilan et perspectives de l'opération CORIF

- Au 31 juillet 2020, 108 824 parcelles ont été visitées dont 99 705 ont fait l'objet de traitement et de validation, soit un taux 91,6%. En outre, 62 077 nouvelles parcelles ont été intégrées à la base ;
- Sur 11,55 milliards FCFA d'avis d'impositions émis, 4,2 milliards FCFA ont été recouverts, soit un taux de recouvrement de 36,4% ; et
- En perspectives, les travaux en cours devront permettre, à terme, l'interconnexion des plateformes des différents acteurs impliqués (MCLU, DGI, LBTP, CIE, SODECI, etc.). Aussi, la finalisation du développement du module sur la fiscalité immobilière dans SIGICI permettra une meilleure intégration des bases de données et renforcera la qualité des émissions de l'impôt foncier.

Administration douanière

- La deuxième phase de généralisation du projet SYDAM AUTO a démarré le 1er novembre 2019 (cf. circulaire n°2040/MPMBPE/DGD du 30 octobre 2019). Cette phase prend en compte les véhicules usagés autres que les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers. L'impact lié à cette deuxième phase est estimé à 0,498 milliard de FCFA à fin juin 2020 et est attendu à 0,995 milliard de FCFA à fin décembre 2020.
- les bordereaux de livraison des produits pétroliers ont été généralisés à tous les dépôts de douane et à tous les produits pétroliers et dérivés (cf. circulaire N°2043/MPMBPE/DGD/du 08 novembre 2019). Il existe désormais un lien informatique entre les bordereaux de livraisons des produits pétroliers et les déclarations qui les apurent, permettant ainsi d'éviter les déperditions et de lutter efficacement contre la fraude. L'impact de la généralisation des bordereaux de livraison est estimé à 4,6 milliards de FCFA à fin juin 2020 et à 9,2 milliards de FCFA à fin décembre 2020.
- la procédure d'importation des marchandises de moins d'un million et des marchandises non manifestées a été réaménagée (cf. circulaire N°2026/SEPMBPE/DGD/du 09 juillet 2019). Désormais, l'évaluation de la valeur FOB de ces marchandises est

soumise à la Value Webb. Ce réaménagement a généré un impact de 134,5 millions de FCFA à fin juin 2020 et est porté à 269 millions de FCFA à fin décembre 2020.

- la mise en production du module de gestion des visites a enregistré deux phases dont la première a porté sur l'optimisation du module et la seconde sur la phase pilote portant sur trois bureaux (Abidjan Port-Bouët, Abidjan Port terminal, Abidjan Entrepôts). Cette phase pilote s'est déroulée de mars à mai 2020 et a relevé un certain nombre de difficultés qui sont en cours de correction.
- l'interconnexion des systèmes des douanes ivoiriennes et des douanes du Burkina Faso est fonctionnelle. Elle a permis de réduire les déversements portant sur les opérations de transit vers le Burkina. En effet, sur la période allant de janvier à juillet 2020, sur 4 154 déclarations ayant été signalées au niveau des Douanes du Burkina comme arrivée, 99,98% ont été jugées conformes aux informations de départ en Côte d'Ivoire; et
- les contrôles sur la valeur des produits ciblés ont été renforcés à travers l'exploitation des données miroirs. Le taux de redressement effectué sur ces produits se chiffre à 52,1% à fin juillet 2020 contre un taux de redressement global de 4,9%. L'impact de l'exploitation des conclusions du rapport se chiffre à 2,4 milliards de FCFA à fin juin et de 4 milliards de FCFA attendus pour 2020.

Gestion des risques budgétaires

- La déclaration sur les risques budgétaires 2020-2022, intégrant l'évaluation de l'impact budgétaire des risques, a été produite en septembre 2019 et annexée à la Loi des Finances 2020;
- Il a été approuvé 5 271 marchés en 2019 pour un montant de 1 331,8 milliards de FCFA. Les marchés passés par procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints) représentent 73,1% de la valeur des marchés approuvés contre 24,6% au titre des procédures non concurrentielles dont 7,4% pour les marchés de gré à gré. A fin juin 2020, 1 570 marchés ont été approuvés pour un montant de 594,5 milliards de FCFA, dont 77,4% par procédures concurrentielles;
- la revue annuelle des projets Partenariats Public-Privé (PPP) au titre de l'année 2019 en liaison avec les autorités contractantes a été réalisée en décembre 2019. Les fiches des projets et idées de projets ont été publiées sur le site internet du CNP-PPP (www.ppp.gouv.ci/projets);
- Quatre (04) nouveaux projets de PPP ont été signés entre septembre et décembre 2019 pour une valeur de 89 milliards de FCFA portant le nombre de contrats et avenants de la base de données des PPP à 50. Sur ce nombre, 3 portent la garantie de l'État, et uniquement celui de la concession du 3ème pont d'Abidjan a entraîné la mise en jeu ladite garantie, pour un coût annuel moyen de 16 milliards de FCFA. Au premier semestre 2020, aucun nouveau contrat PPP n'a fait l'objet de signature; et
- La troisième phase (généralisation) des contrats de performance a été lancée en avril 2019 et les premières réunions techniques se sont tenues en mai 2019. Pour cette phase, quatorze (14) contrats ont fait l'objet de signature par toutes les parties prenantes (AIGF, BNI, INIE, SIPF, LBTP, LONACI, RTI, VERSUS BANK, PASP, I2T, SIR, ANADER, et BPCI). Ce qui fait monter le nombre de contrats signés, à vingt-cinq (25) et à onze (11), ceux en cours de validation ou de signature sur un total de quarante-cinq (45) entreprises contrôlées par l'État. Pour ces vingt-cinq (25) sociétés, les comités de suivi et évaluation de huit (8) contrats sont opérationnels (ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT et SOTRA).

Gestion des Finances publiques

- Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020 du Schéma Directeur de la réforme des Finances Publiques intégrant les recommandations de l'évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016. Ainsi :
 - le premier budget programme a été élaboré pour l'exercice 2020 ;
 - un arrêté instituant le Contrôle Interne au sein de l'administration publique a été adopté le 2 janvier 2020, pour renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques ;

- un arrêté interministériel portant réforme des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'État et mise en œuvre du Système d'Information Budgétaire (SIB) a été pris le 14 janvier 2020 ;
 - le déploiement du SIGFIP -Ambassades s'est poursuivi avec la connexion de neuf (09) nouvelles Représentations Nationales à l'Étranger (RNE), couvrant ainsi la totalité des 52 RNE existantes ;
 - tous les ministères ont été connectés, depuis juillet 2020, à la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics et les acteurs identifiés ont été formés à l'utilisation de l'outil ; et
 - 59 sur 101 EPN et l'ensemble des Sociétés d'État (SODE) au nombre de 40, ont été connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) ;
- La première phase de l'interfaçage entre le SIB et ASTER visant à garantir l'exécution complète d'une dépense a été réalisée et est en cours d'exploitation depuis février 2020 ;
 - le budget citoyen 2020 a été élaboré et, publié en mars 2020, sur les sites de la Direction General du Budget et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Un film d'animation a été produit et a fait l'objet de diffusion sur les médias audio visuels ;
 - le Compte Unique du Trésor (CUT) est opérationnel depuis juin 2019. Toutefois, il reste à être consolidé en intégrant les projets cofinancés et les EPN et en finalisant la clôture des comptes auprès de banques commerciales ou de la BCEAO. Au second semestre 2019, trois (03) comptes des trésoreries générales d'Abidjan auprès de la BCEAO ont été fermés, portant ainsi le reliquat des comptes à clôturer à 1 213 à la BNI et 181 à la BCEAO. Par ailleurs, 4 nouveaux comptes ont été ouverts à la BNI pour abriter les 4 nouveaux Fonds extrabudgétaires de riposte au COVID. La domiciliation des 4 comptes à la BNI répondait à l'urgence qui prévalait et qui a imposé que la stratégie de riposte s'appuie sur un dispositif existant. La BNI ayant la charge de la gestion administrative et financière de plus d'une dizaine de fonds de l'État, le cadre de gestion organisationnel, informatique et comptable existait déjà ;
 - le manuel de procédures et le guide méthodologique d'élaboration des projets d'investissements publics (PIP) ont été élaborés et validés par les acteurs de la chaîne de la programmation des investissements publics au second semestre 2019. Son adoption formelle par des textes devrait se tenir au plus-tard premier trimestre 2021 ;
 - dans le cadre du suivi physique des projets, les premières missions de suivi ont été réalisées au second trimestre de l'année 2019 et ont porté essentiellement sur des projets en cours faisant l'objet d'un problème de gouvernance implicite ou d'un rythme d'exécution préoccupant ; la situation de Covid-19 n'a pas permis le déroulement des missions de suivi pour l'année 2020. Le suivi sera formalisé et systématisé pour les exercices à venir ; et
 - un projet de TOFE selon le MSFP 2001/2014 des quatre unités Budgétaires autres que EPN (la SODEFOR, l'ONEP, l'AGEF, l'AIGF) portant sur les données 2018 a fait l'objet de validation lors d'un séminaire en octobre 2020 de même que le TOFE consolidé.

Secteur public

- A fin décembre 2019, le solde d'exploitation du secteur électricité tel que consolidé par **CI-Énergies** affiche un excédent de 27,14 milliards de FCFA contre 26,7 milliards de FCFA en 2018. A fin juin 2020, le solde d'exploitation est excédentaire de 6,5 milliards de FCFA contre un déficit de 12,78 milliards de FCFA à fin juin 2019. L'ensemble des arriérés du secteur électricité vis-à-vis des producteurs indépendants et des fournisseurs de gaz, à l'exception de Soubré, a été réduit de 138,09 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 29,05 milliards de FCFA à fin décembre 2019 et à 29,06 milliards de FCFA à fin mars 2020, grâce à la mise à disposition des tranches CFA et Euros de l'opération de refinancement. Le solde des arriérés a été réduit de cinq (05) mois de factures à fin décembre 2018 à un (01) mois de facture sur la période allant de décembre 2019 à mars 2020. Toutefois, le stock s'est accru de 1,6 mois de factures à fin avril à 02 mois à fin juin 2020 en raison du report des factures de trois mois accordé par l'Etat dans le cadre de la réponse COVID et de l'accumulation d'arriérés à l'export en particulier sur EDM SA. Concernant Soubré, l'apurement du stock des arriérés de 51,26 milliards de FCFA à fin juin 2020 devra être effectuée progressivement jusqu'en 2022 conformément à la planification financière du secteur ;

- le montant des créances échues à l'export a augmenté de 55,66 milliards de FCFA en fin 2019 à 59,12 milliards à fin juin 2020, en raison essentiellement de l'augmentation des créances sur EDM (+1,65 milliards de FCFA) et SONABEL (+2,02 milliards de FCFA). En vue de la facilitation du recouvrement desdites, la documentation de l'appui budgétaire régional de la BM pour la sécurisation des paiements transfrontaliers a été finalisée en mai 2020 ;
- A fin juin 2020, les créances échues liées au moratoire sur le paiement des factures d'électricité au niveau national s'élèvent à 31 milliards de FCFA. Le recouvrement desdites créances a démarré depuis août 2020 et se poursuivra jusqu'à l'apurement total sur le second semestre 2020 ;
- s'agissant de la **SIR**, bénéficiant de la restructuration de sa dette, sa situation financière s'est progressivement améliorée. Cette opération a permis l'amélioration de sa trésorerie, et un regain de confiance avec son pool bancaire et ses fournisseurs. Cependant, à fin juin 2020, le solde d'exploitation de la SIR s'est dégradé et ressorti déficitaire en lien avec la faible demande en produits pétroliers induites par la pandémie à covid-19 et l'effritement de la marge de raffinage dû à la dépréciation du USD;
- la situation financière de **PETROCI** s'est consolidée à fin 2019 avec un résultat net positif en hausse de 39% par rapport à 2018. Toutefois, au premier semestre 2020, elle a été affectée par la chute des cours du baril de pétrole brut exacerbée par la pandémie à covid-19. La mise en œuvre du protocole d'accord d'apurement des dettes et créances croisées arrêtées au 31 décembre 2018 entre l'Etat, la SIR, et PETROCI a permis de réduire en 2019 la créance de l'Etat sur PETROCI de 1,7 milliards de FCFA. Le solde de 25,2 milliards de FCFA de créance de l'Etat sur PETROCI sera apuré sur une période de 09 ans par annuité constante de 2,8 milliards de FCFA au plus tard fin décembre 2020. La SIR et PETROCI procéderont en 2020 à une compensation de créances à hauteur de 6,36 milliards de FCFA. La créance résiduelle de 42,05 milliards de FCFA sera apurée sur 11 années par PETROCI à compter de juin 2021 ;
- l'activité d'**Air Cote d'Ivoire (ACI)** a été affectée par la crise à covid-19. Le chiffre d'affaire réalisé se situe à environ 40% des projections arrêtées pour fin juin 2020. De même, le résultat net est ressorti déficitaire à -13,46 milliards contre un déficit prévisionnel de -12,62 milliards de FCFA. Ces contreperformances conjuguées aux retards dans la libération de l'augmentation du capital ont participé à la détérioration sa situation de trésorerie. Pour pallier le déficit de trésorerie et permettre à ACI de faire face aux charges fixes des mois d'inactivité d'Avril à Juin 2020 et aux remboursements de dettes, un plan d'urgence de soutien d'un montant de 20,9 milliards de FCFA a été soumis à l'État en date du 16 mars 2020. A fin août 2020, un décaissement de 14,057 milliards de FCFA a été effectué au titre dudit plan ; et
- le résultat d'exploitation de la **SOTRA** a été négativement impacté à la suite en lien avec le ralentissement des activités de transport urbain faisant suite aux mesures de ripostes contre la covid-19. A fin juin, il s'est établi à -1,64 milliards FCFA contre des prévisions de 1,245 milliards FCFA pour 2020. En effet, la limitation du nombre de passagers et les coûts additionnels liés à la mise en conformité aux normes sanitaires ont induit une hausse significative des charges d'exploitation. Cette situation a été exacerbée par la baisse de recettes liée au ralentissement de l'activité. Un plan de soutien d'un montant de 18 milliards de FCFA a été adopté en vue de soutenir l'activité de la SOTRA. A fin septembre 2020, un décaissement de 9,330 milliards de FCFA a été effectué au titre dudit plan.

Développement du secteur financier

- la situation financière de la **Banque Nationale d'Investissement (BNI)** se redresse progressivement, grâce à la mise en œuvre du plan de sortie de crise élaboré en 2018. Ainsi, le résultat net de la banque est ressorti excédentaire au 31 décembre 2019. Il est en nette progression au premier semestre 2020. Ces performances combinées à l'apport en capital de la CNPS en mars 2020 ont permis aux fonds propres de la banque, négatifs au 31 décembre 2019, d'être conformes aux normes prudentielles de l'UMOA ;
- l'ouverture de capital de **Versus Bank** à l'IPS-CGRAE s'est achevée en 2019 à la suite de l'autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances par arrêté du 18 février 2019 sur avis conforme favorable de la Commission Bancaire du 14 décembre 2018. Ainsi, à fin décembre 2019, Versus Bank est aux normes, avec un capital social de 10 milliards FCFA et des fonds propres de 12,1 milliards FCFA. La bonne performance de la banque a permis à la Commission Bancaire de l'UMOA de lever le 23 juin 2020 la mise sous surveillance rapprochée en vigueur depuis 2009 ;

- la mise en œuvre du plan de restructuration de l'ex-CNCE s'est poursuivie avec (i) le renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques et du dispositif de contrôle interne ; (ii) le changement de l'identité visuelle et le rebranding de la banque qui porte désormais le nom commercial de « **Banque populaire de Côte d'Ivoire (BPCI)** » ; (iii) la refonte de la stratégie commerciale ainsi que de l'offre commerciale ; (iv) la recherche de nouvelles sources de liquidité grâce notamment à la cession des titres et la vente des terrains ; et (v) la rationalisation et l'optimisation des charges. Forte de ces acquis, à fin 2019, la banque a enregistré un résultat excédentaire (y/compris résultat exceptionnel) après des déficits successifs. A fin juin 2020, le résultat net est ressorti certes déficitaire, mais conforme au plan stratégique 2019-2022 qui prévoit un retour à la rentabilité hors produits exceptionnels à partir de 2022. Toutefois, les actions supplémentaires seront encore nécessaires pour ramener la banque aux normes prudentielles en vigueur ;
- face à des difficultés notoires sur la gouvernance, la liquidité et la solvabilité de la BHCI relevés en septembre 2019 par la Commission Bancaire, et en vue de la protection des dépôts des épargnants et du système bancaire, le Gouvernement a annulé le 13 novembre 2019 sa décision de cession de ses parts dans ladite banque à la société WestBridge Mortgage Reit. Ainsi, en décembre 2019, de nouveaux dirigeants et administrateurs ont été nommés par l'Etat ivoirien. En juin 2020, l'Assemblée Générale a décidé de l'augmentation du capital de la banque de 46,4 milliards de FCFA en vue du renforcement de sa situation financière et de sa mise en conformité avec le dispositif prudentiel UMOA ;
- la mise en œuvre du schéma de recapitalisation de l'UNACOOPEC s'est poursuivie avec un cumul de 14,9 milliards de FCFA de contributions apportées par les sociétaires à fin juin 2020 contre 12,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, pour un objectif global de 38,8 milliards de FCFA attendus ;
- d'importants résultats ont été enregistrés dans l'opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) :
 - Au 31 décembre 2019*
 - 3 236 413 personnes physiques et morales ont été enregistrées dans la base du BIC, en hausse de 9% par rapport à 2018 ;
 - 5 207 209 engagements ont été enregistrés dans la base du BIC représentant une progression annuelle de 11% comparé à 2018. Ce résultat est obtenu avec la contribution respective de 1 309 194 pour les banques et établissements financiers (BEF), 1 107 810 pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et 2 790 205 pour les grands facturiers (dont 552 entreprises et 2 270 126 particuliers) ;
 - 229 515 rapports de solvabilité ont été consultés au cours de l'année 2019, en progression de 33% par rapport à 2018, soit 48% de l'objectif de 478 100 projeté pour 2019 ;
 - Au 31 juillet 2020,*
 - les institutions financières ont transmis au BIC 2 702 909 contrats de prêts se rapportant à 1 050 461 emprunteurs (dont 13 491 personnes morales et 1 036 461 personnes physiques) ;
 - les grands facturiers, quant à eux, ont transmis 2 932 484 contrats d'abonnements. Ces abonnements concernent 2 386 007 clients abonnés (dont 13 500 entreprises et 2 372 507 particuliers) ;
 - la grille tarifaire BIC homologuée 2020 a été réaménagée pour améliorer l'accessibilité des services du BIC. Ainsi, le coût de consultation d'un rapport de solvabilité a été réduit pour les banques et établissements financiers de 1 650 à 1 000 FCFA, et pour les Systèmes Financiers Décentralisés de 600 à 400 FCFA ;
- la Caisse de Dépôt et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) est pleinement opérationnelle et a démarré ses activités de mobilisation des ressources avec la réception des premiers dépôts concernés par son champ d'intervention légale. Des conventions définissant les modalités de transferts des ressources ont été signées avec la Chambre des Notaires, l'IPS-CGRAE et la CNPS, conformément aux dispositions légales. La CDC-CI a également signé une (01) convention de partenariat en 2019 avec l'Association des Fonctionnaires Internationaux Ivoiriens (AF2I). Par ailleurs, un système automatisé de gestion des activités (SAGA) a été mis en place pour servir de planification et de suivi des activités de la CDC-CI ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) s'est poursuivie avec :
 - la conception technique, le déploiement et les aspects juridiques du projet de digitalisation des paiements, notamment des bourses et frais de missions ont été achevés ;

- la plateforme de paiement électronique des frais afférents aux actes consulaires a été lancée en [xx] dans toutes les Missions Diplomatiques et Consulaires de Côte d'Ivoire ;
- la connexion de 22 communes sur 201 au système de recouvrement électronique des taxes des collectivités, soit un taux de 10,95%. Le système est en cours d'opérationnalisation dans 6 communes, et 21 autres communes devraient en bénéficier d'ici fin 2020 ;
- l'adoption par le Conseil des Ministres en mars 2020 d'une communication relative au développement de la finance numérique qui vise à (i) digitaliser 80% des flux financiers gouvernementaux, (ii) ouvrir l'accès et de l'exploitation des codes USSD des opérateurs de téléphonie mobiles, (iii) assurer l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, (iv) superviser et encadrer les Fintech ; et
- l'adoption du projet de loi portant modification de l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011 relative à la réglementation des systèmes financiers décentralisés afin d'autoriser les Systèmes Financiers Décentralisés à mener des activités de finance islamique ;
- un fonds spécial de garantie des PME a été créé par décret n°2020-18 du 08 janvier 2020 en vue de faciliter l'accès des PME au financement ; et
- en matière de lutte contre le Blanchissement des Capitaux et Financement du Terrorisme - Prolifération des Armes de Destruction Massive (LBC/FT-PADM) :
 - le rapport de l'évaluation nationale des risques de la Côte d'Ivoire en matière de LBC/FT a été adopté le 6 mai 2020 et diffusé aux acteurs et ministères impliqués ;
 - les activités de répression des cas de LBC/FT-PADM ont abouti, pour l'année judiciaire 2019-2020, à 88 poursuites engagées dont 74 ont fait l'objet d'instruction et 13 décisions de condamnation prononcées; et
 - le projet de Stratégie Nationale en matière de LBC/FT-PADM a été élaboré et est en cours de validation, par les parties prenantes.

Climat des affaires

- au 30 juin 2020, 11 775 entreprises ont reçu un IDU sur les 12 935 nouvellement créées depuis le démarrage de l'opération d'immatriculation au IDU, soit un taux de réalisation de 95%. A cette même date, 10 118 anciennes entreprises en activité ont été ré-immatriculées sur une population totale estimée à 130 000 entreprises. Une plateforme dédiée à la délivrance de l'Identifiant Unique d'Immatriculation a été mise en place et est accessible sur le site www.idu.ci. Quant au projet de généralisation de l'IDU à l'intérieur du pays, il nécessite le renforcement des greffes de l'intérieur du pays en équipement, scanning des archives, formation à l'utilisation de la plateforme de génération de l'IDU, etc. Le non-démarrage dudit projet s'explique par des difficultés d'ordre opérationnel engendrées par la pandémie de la Covid-19. Ce projet devrait démarrer au cours du dernier semestre 2020 pour s'achever le 30 juin 2022 nécessitant une prorogation de l'obligation légale de ré-immatriculation, actuellement prévue au 31 décembre 2021 ;
- la loi N°2019-576 du 26 juin 2019 instituant Code de la Construction et de l'Habitat a été adoptée le 26 juin 2019, en vue de renforcer le cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme ;
- le raccordement à l'électricité en ligne est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019 via le lien www.225invest.ci. Le Bordereaux de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Electricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis sont disponibles dans la même plateforme depuis le 1^{er} janvier 2019 via le même lien www.225invest.ci ;
- la déclaration et le paiement des cotisations sociales en ligne sont effectifs depuis 29 mars 2019 via le site e-cnps ;
- les informations sur la propriété foncière ont été mises en ligne via le site de la Direction générale des Impôts www.dgi.gouv.ci ;
- le cadre juridique de l'égal accès (homme-femme) et de l'administration de la propriété foncière a été renforcé à travers la Loi n°2019-570 du 26 juin 2019 relative au Mariage, le 26 juin 2019 ;

- des conférences préparatoires ont été instituées depuis le 15 avril 2020 par l'Ordonnance n°2020-381 modifiant les articles 47 et 265 du Code de procédure civile, commercial et administrative, en vue de réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions ;
- la phase opérationnelle du programme VOC, débutée le 1er juillet 2019, a permis d'enregistrer une hausse du nombre de déclarations de 6,7% à fin décembre 2019 ; et
- au titre du programme MCC, quatorze (14) indicateurs ont été satisfaits sur vingt (20) indicateurs, en 2019.

Bonne gouvernance

- Les opérations de collecte des déclarations de patrimoine des élus et cadres de l'Administration assujettis à cette obligation se sont poursuivies. A fin juillet 2020, le taux global de déclaration de patrimoine était de 79,15% contre 78,6% à fin juillet 2019. La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), avec l'appui technique du BNETD, a initié un recensement qui a permis d'identifier 7 884 assujettis contre 7 013 actuellement suivis. Cette opération devrait aboutir au 31 décembre à la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion des déclarations de patrimoine ;
- dans le cadre des actions de répression, au 30 juin 2020, 31 enquêtes ont été ouvertes sur des cas présumés de corruption ou d'infractions assimilées dont sept (07) ont été totalement achevées et transmises au Procureur de la République, compétent pour les suites judiciaires ;
- le guide de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans les administrations pour faciliter l'application du décret n°2017-740 du 16 novembre 2017 déterminant les mesures de prévention et de règlement des conflits d'intérêts a été finalisé en août 2020 ; et
- Le pôle financier mis en place à titre expérimental en 2017 au Parquet d'Abidjan a été formalisé par la prise du décret n°2020-124 du 29 janvier 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier.

Appareil statistique

- les travaux de réformes et de modernisation des statistiques économiques entamées par la Côte d'Ivoire en 2017 ont abouti en janvier 2020 au changement de l'année de base des comptes nationaux passant de 1996 à 2015 et à la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). Ainsi, les nouveaux comptes nationaux définitifs 2015, 2016, 2017 et provisoires 2018 sous le SCN 2008 avec pour année de base 2015, ont été publiés en janvier 2020;
- les comptes semi-définitifs de 2018 et provisoires 2019 sont disponibles depuis le 15 septembre 2020, et ont été publiés en octobre 2020 ;
- le projet de Loi modifiant et complétant la Loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National a été adopté par l'Assemblée Nationale au mois d'août 2020 et par le Sénat le 10 septembre 2020 ;
- les résultats de la première édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) ont été diffusés en juin 2020. Ainsi, le taux de pauvreté est ressorti à 39,4% pour un seuil de 345 520 F CFA par tête et par an pour l'année 2018;
- les nouveaux indicateurs conjoncturels de haute fréquence à savoir l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) rénové et l'Indice des Prix de la Production Industrielle (IPPI) ont été finalisés et sont diffusés depuis novembre 2019. De même, la mise en place des indices du chiffre d'affaires (ICA) du Commerce et de l'Industrie est achevée depuis août 2020 et les données de 2015 à 2019 ont été publiées ; et
- les travaux de terrain de la cartographie censitaire du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) se sont achevés en janvier 2020. La phase de traitement des données recueillies en vue du dénombrement est achevée depuis le 31 juillet 2020 avec la mise à disposition des dossiers cartographiques des 28 448 Zones de dénombrement.

Changement Climatique

- dans le cadre de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), une nouvelle politique forestière a été adoptée en 2019. Elle prévoit la restauration du couvert forestier d'environ 20% du territoire national. Aussi, les travaux de l'ouverture de l'embouchure de Grand Bassam ont été lancés en novembre 2019 ; et

- la Côte d'Ivoire a adhéré à la coalition des Ministres des Finances pour l'action climatique en janvier 2020. Cette coalition vise à aider les états membres à une meilleure prise en compte des défis du changement climatique dans leurs politiques des finances publiques. Elle a également abrité la réunion des sherpas de la coalition des Ministres des finances pour l'action climatique en février 2020.

Croissance inclusive

Le Gouvernement a initié en 2018 un programme dénommé le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020) en vue d'assurer une croissance économique plus inclusive. En 2019, les dépenses au titre du PSGouv se sont établies à 368,6 milliards et ont notamment porté sur l'accès aux soins de santé (50,6 milliards), l'opérationnalisation de la CMU (26,4 milliards), l'emploi des jeunes (52,2 milliards), les filets sociaux (13,4 milliards), l'éducation pour tous (25,9 milliards), l'accès à l'électricité (109,9) et le reprofilage des pistes rurales (49,3 milliards). L'exécution du PSGouv au premier semestre 2020 est satisfaisante, en dépit de la crise sanitaire covid-19 (cf. Encadré 4 et annexe II, Situation provisoire d'exécution à fin juin 2020 du PSGouv dans le TOFE).

Encadré 4 : Principales réalisations du PSGouv au premier semestre 2020

Volet éducation

- Plus de 1 401,513 tonnes de vivres ont été distribués dans 613 cantines scolaires avec soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour un montant de 1,025 milliard de FCFA ; et
- Dans le cadre du Projet Mc Govern Dole, un don de 1 500 tonnes de vivres sèches d'un montant de 1 132,8 millions FCFA a été effectué au profit de 15 000 filles scolarisées dans 5 régions, et de 119 527 élèves de 7 autres régions.

Accès à l'électricité et à l'eau potable

- 205 501 clients/ménages additionnels ont bénéficié de la baisse du tarif social ;
- sur un objectif de 1217 localités, 411 localités ont été électrifiées au titre du Programme PRONER, faisant passer le taux de couverture de 69% à fin 2019 à 73,6% à fin juin 2020 ;
- au titre du PEPT, 115 979 branchements ont été effectués pour objectif actualisé de 81 210 branchements ;
- 3 075 PMH ont été réparées/réhabilitées au premier semestre 2020 (92,1% de taux d'exécution), portant à 4 725, le nombre de PMH réparées/réhabilitées de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision globale actualisée de 4 800 PMH, soit 98,4% de taux d'exécution ; et
- 1 520 PMH ont été remplacées (76,2% de taux d'exécution), soit 2 525 PMH remplacées en cumul, de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision de 2 551 PMH, soit 99% de taux d'exécution.

Couverture Maladie Universelle (CMU)

- 555 729 assujettis ont été enrôlés à la CMU au premier semestre 2020 portant à 2 421 338 personnes le cumul des enrôlés ; 232 672 cartes ont été produites sur la même période portant le cumul à 1 781 494 cartes ; 79 063 personnes ont bénéficié de prestations de la CMU au premier semestre 2020, portant le cumul à 102 231 d'octobre 2019 à juin 2020 ;

Programme filets sociaux

- au titre des filets sociaux, les paiements des allocations des deux premiers trimestres de 2020 ont été effectués au profit de 20 000 ménages du milieu urbain et 35 000 ménages du milieu rural ;

Gratuité ciblée

- au titre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), 346 301 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés au titre de la 3^{ème} dose du vaccin pentavalent (Penta3), soit 80% de taux de couverture ; 338 710 enfants de 0 à 11 ont été vaccinés contre la rougeole/rubéole, soit 78% de taux de couverture ; 106 087 filles de 9 ans ont été vaccinées pour la première dose du vaccin anti-HPV pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus, soit 41% de taux de couverture ; 443 975 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos, soit 73% de taux de couverture ;

Logements sociaux

- Au titre des logements sociaux, les travaux ont permis d'achever 493 logements à Bingerville, 90 logements sont habitables et 422 appartements font l'objet de travaux de ravalement de façade et de finition à Yopougon (Cité ADO), 1 039 logements achevés à Bassam, 917 sont achevés et 2 647 sont en cours à Songon ; et
- Au niveau financier, pour un financement attendu du PSGouv en 2020 estimé à 675,9 milliards FCFA, le financement effectif disponible est de 496,2 milliards ; sur ce montant disponible, 188,6 milliards FCFA ont été engagés effectivement à fin juin 2020, soit un taux d'engagement de 38,0%.

III. POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN 2021 ET A MOYEN TERME

27. **La stratégie de développement à moyen terme du Gouvernement est portée par le PND 2021-2025 dont la mise en œuvre devrait permettre une croissance économique forte, inclusive et durable afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.** L'élaboration de ce plan s'inspire des acquis du PND 2016-2020, de la nouvelle stratégie économique et sociale 2020 en voie de finalisation avec l'appui notamment de la Banque Mondiale, de l'étude stratégique réalisée par un cabinet international, des analyses des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que des études complémentaires menées par les instituts de recherches nationaux. Le PND 2021-2025 devrait s'articuler autour de cinq piliers majeurs que sont : (i) le renforcement de la transformation productive, le développement de grappes industrielles et la digitalisation de l'économie; (ii) le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité ; (iii) le renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ; (iv) le développement régional par la création de pôles économiques compétitifs et la poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance tout en respectant la durabilité environnementale ; et (v) l'approfondissement de la gouvernance dans tous ses aspects et la modernisation de l'État.
28. **Les objectifs du Gouvernement demeurent la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre du PND 2021-2025.** Outre le renforcement global du climat des affaires et de la gouvernance, un accent particulier sera porté à la politique d'attraction des investissements privés dans les secteurs stratégiques, principalement l'agro-industrie. A ce titre, la transformation des produits agricoles sera renforcée grâce à l'accélération de l'exécution des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain, la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Dans cette dynamique, la croissance économique devrait être soutenue, et permettrait à la Côte d'Ivoire de se hisser à terme dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, en vue de rendre la croissance plus inclusive et atténuer les impacts de la Covid-19 sur les conditions de vie des populations, en capitalisant sur les acquis de la mise en œuvre du PSGouv, un accent particulier sera accordé aux projets à fort impact social au cours de la mise en œuvre de PND 2021-2025.
29. **La politique économique à moyen terme préservera les acquis du programme économique et financier 2016-2020 soutenu par le FMI.** A ce titre, le Gouvernement veillera (i) au renforcement de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'État, notamment à travers le retour du déficit budgétaire à la norme communautaire de 3% du PIB en 2023 et le maintien de la viabilité de la dette publique, tout en assurant les dépenses nécessaires au financement des infrastructures et à la lutte contre la pauvreté , (ii) à la maîtrise des risques budgétaires liés notamment aux entreprises publiques et aux PPP, (iii) à l'amélioration continue du climat des affaires et au développement du secteur privé, (iv) à l'assainissement et au développement du secteur financier ; et (v) au renforcement de l'appareil statistique.

A. Cadre macroéconomique

30. **Les perspectives économiques demeurent bonnes, avec un rebond de 6,5% dès 2021, après le ralentissement (+1,8%) observé en 2020, en lien avec la maîtrise de la covid-19 et la reprise globale de l'activité économique mondiale.**
- Du côté de l'offre, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire enregistreraient des hausses respectives de 3,5%, de 9,7% et de 6,5%. Au niveau de la demande, la croissance serait tirée principalement par les reprises de la consommation finale (+5,2%) et des investissements privés (+11,2%). En revanche, les investissements publics se contracteraient (-3,2%).
 - L'inflation s'établirait à 0,9% en deçà de la norme communautaire de 3%.
 - Le déficit du compte courant extérieur serait contenu. Toutefois, ce déficit continuerait de se dégrader pour s'établir à 2,7% du PIB après 2,3% en 2020, sous l'effet de la légère baisse de l'excédent commercial et de la dégradation des déficits des soldes des revenus primaires et secondaires. L'excédent du solde global ressortirait à 1,8% du PIB.
 - La masse monétaire enregistrerait une hausse de 13,7% sous l'effet de l'accroissement aussi bien des actifs extérieurs nets (+21,3%) que des crédits intérieurs (+9,4%). La hausse des actifs extérieurs nets serait liée notamment à

l'amélioration du taux de rapatriement des recettes d'exportation et les entrées nettes de capitaux (IDE, tirages, etc.). La progression du crédit intérieur serait imputable aux créances nettes sur l'Administration Centrale (+7,8%) et aux créances sur l'économie (+10,1%).

B. Politique budgétaire

31. Le Gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente visant à consolider la position budgétaire en dépit du creusement du déficit en 2020 pour faire face à la Covid-19. A ce titre, il poursuivra les efforts :

- de réduction du déficit budgétaire global de 5,9% du PIB en 2020, à 4,6% du PIB en 2021 dans la perspective d'atteindre la norme communautaire de 3% en 2023 ;
- d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- de maîtrise des charges de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses en faveur de la lutte contre la pandémie du Covid-19 et la pauvreté, et la réduction des disparités sociales ; et
- d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement et de renforcement de la maîtrise des risques budgétaires.

32. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité et de gestion des finances publiques, en vue d'accroître la pression fiscale en moyenne annuelle de 0,5% sur la période 2021-2023 et de poursuivre de manière vigoureuse les efforts de mobilisation des recettes sur le moyen terme. La politique fiscale en 2021 et à moyen terme vise à accroître la mobilisation des ressources intérieures à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'aménagement des taux de certains impôts, le renforcement de l'efficacité du contrôle fiscal et la consolidation des performances de l'administration fiscale. A cet égard, les principales pistes de réformes envisagées sont présentées ci-après (encadré 5) :

Encadré 5 : Principales mesures de politiques fiscales

Pour 2021

En matière de politique fiscale

- Le relèvement du taux du droit d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3% du prix CAF intégrant le différentiel de revenu décent. Cette mesure sera entérinée par un arrêté interministériel, au plus tard le 15 novembre 2020 et générerait 45 milliards de FCFA supplémentaires ;
- la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, nouvelle segmentation des PME, et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA) ;
- l'instauration d'un droit d'accise de 10% sur les produits cosmétiques qui permettrait de mobiliser 10 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'une TVA au taux réduit de 9% sur le riz de luxe qui devrait générer 20 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'une TVA au taux réduit de 9% sur la viande qui permettrait un recouvrement supplémentaire de 7,4 milliards de FCFA; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales en particulier celles s'appliquant sur (i) la TVA sur la formation professionnelle, (ii) le BIC des entreprises d'exploitation minière, et (iii) la patente sur les locations meublées.

En matière d'Administration fiscale

- le déploiement du dispositif de contrôle des flux de télécommunication dès le premier trimestre 2021 ;
- la pleine exploitation de tous les modules du SIGICI en particulier celui du contrôle, la gestion des défaillants, la fiscalité mobilière, etc. ;
- le renforcement de l'analyse risque par le recoupement systématique des informations contenues dans SIGICI, la mise en place de système de « scoring » pour la détection notamment de secteurs et d'entreprises à risque ; et
- la pleine utilisation de l'applicatif E-cadastre et la poursuite des travaux de cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier.

A moyen terme

En matière de politique fiscale

- le relèvement progressif des taux des droits d'accises sur le tabac en vue de les rendre conforme aux normes communautaires ; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales.

En matière d'Administration fiscale

- la poursuite de la segmentation de la population fiscale pour un meilleur suivi des contribuables ;
- la mise en place de la facture électronique certifiée ;
- l'amélioration du contrôle aux frontières et la sécurisation du transit douanier par (i) l'acquisition de trois (03) scanners pour le bureau de Pogo (frontière Nord), le quai Fruitier d'Abidjan et Abidjan Terminal (extension de la plateforme portuaire), (ii) l'aménagement des plateformes logistiques intégrées (aire de pesées, pont bascules, pèse essieux plus local technique pour lecture d'images), (iii) l'acquisition de moyens nautiques pour une couverture optimale de la façade maritime ainsi que des plans d'eau fluvio-lagunaire, (iv) la dotation des bureaux frontières de système de vidéosurveillance, (v) la poursuite des travaux d'interconnexion avec les pays voisins, (vi) le scannage au départ et à la sortie du pays avec une comparaison d'images, (vii) l'automatisation des procédures de transit par voie ferroviaire ; et
- Le renforcement de l'analyse du risque et de l'évaluation par (i) la poursuite et l'amélioration de l'exploitation des données miroirs dans le cadre de l'analyse du risque, (ii) l'extension de l'analyse du risque aux déclarations d'exportation, (iii) l'extension de l'analyse du risque au manifeste, (iv) l'utilisation des données externes (VOC, BSC, etc.) pour améliorer l'évaluation et la classification des marchandises importées.

33. Le Gouvernement poursuivra une politique budgétaire prudente à travers la maîtrise des dépenses en vue de dégager l'espace budgétaire nécessaire à la réalisation de ses priorités de développement.

Maitrise les dépenses

- Concernant les dépenses courantes, les actions prévues sont relatives à :
 - la poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale visant à assurer une évolution contrôlée de celle-ci afin de garantir le respect du critère de convergence de l'UEMOA qui devrait s'inscrire à la baisse sur la période 2021-2023 pour atteindre 35% en 2023. Pour ce faire, le Gouvernement procédera à l'actualisation de la stratégie. Pour 2021, le Gouvernement entend (i) poursuivre le recrutement d'un (1) agent pour deux (2) sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Éducation/Formation et de la Santé ; (ii) les recrutements nouveaux notamment dans le secteur Éducation/formation dans le cadre du Programme de Scolarisation Obligatoire ; et (iii) la prise en charge de la deuxième tranche de la revalorisation salariale ;
 - la limitation des recours aux procédures exceptionnelles de dépense ;
 - la poursuite de la rationalisation des subventions aux EPN à travers la mise en œuvre des mesures liées à l'étude sur les charges normatives et les missions de supervision ; et
 - la poursuite de contrôle des dépenses liées aux biens et services à travers les missions d'audits de la CEADP.
- Toutefois, une attention particulière sera accordée à l'exécution du PSESH qui visera en 2021 essentiellement au soutien des entreprises et des ménages dans la période de reprise à travers les 4 Fonds de soutien, le PURGA, le soutien aux entreprises publiques et la riposte sanitaire. A cet égard, le PSESH comprend une allocation de 55,0 milliards de FCFA pour la riposte sanitaire en cas de recrudescence des cas de Covid-19 (cf. tableau en annexe I). Une attention particulière sera également accordée en 2021 au renforcement des investissements structurants et aux dépenses à fort impact social, notamment les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales dans la continuité des actions du PSGouv, notamment l'électrification rurale, les filets sociaux, l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement, les dépenses de sécurité, les transferts aux municipalités et les dépenses récurrentes liées aux nouveaux investissements..

34. S'agissant des dépenses d'investissement, le Gouvernement mettra l'accent sur le renforcement de leur efficacité. A cet effet, il:

- poursuivra, dans la phase de budgétisation, la priorisation des projets en tenant compte de leur maturité et de leur impact sur l'activité économique tout en renforçant les capacités de ses agents en matière de conception et d'évaluation des projets d'investissement. Il veillera à n'inscrire dans le PIP et dans le budget que les projets ayant fait l'objet d'évaluations ex-ante concluantes ;
- procédera à l'évaluation des charges récurrentes et leur prise en compte dans la sélection des projets d'investissements ;
- poursuivra le contrôle et l'évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement ;
- poursuivra le suivi physique des projets d'investissement ;
- renforcera la collaboration entre le Gouvernement central et les autorités locales concernant la sélection des projets et l'exécution du budget d'investissement ;
- assurera une meilleure coordination entre les services en charge du PIP et ceux en charge du Budget, le SINAPSE fera l'objet d'une évaluation au cours du quatrième trimestre 2020, en vue de passer à une version améliorée et à le rendre plus fluide via une meilleure connectivité et une meilleure intégration avec le SIB à travers le projet de modernisation du SINAPSE ; et
- publiera et vulgarisera au premier trimestre 2021 auprès des acteurs du processus de programmation des investissements publics, le manuel de procédure et le guide méthodologique en vue de l'amélioration de la qualité des portefeuilles d'investissements publics.

35. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 4,6% du PIB en 2021 après 5,9% en 2020. Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 15,3% en 2021 contre 14,5% en 2020. Les recettes fiscales se situeraient à 12,7% du PIB contre 11,9% en 2020. Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 20,0% du PIB en 2021 contre 20,4% en 2020, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage du PIB. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement. Ainsi, les dépenses courantes devraient connaître une baisse de 0,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2020. S'agissant de la masse salariale, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de la masse salariale afin de maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recettes fiscales » qui devrait s'établir à 42,2% en 2020 contre 38,2% en 2021. Pour ce faire, le Gouvernement maintiendra sa politique de révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Éducation-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière, de même que la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire.

36. Le Gouvernement entend contenir en 2021, le niveau des restes à payer relatifs aux remboursements de crédit de TVA dans les limites d'un plafond mensuel de 10 milliards de FCFA. La réforme du système de remboursement de crédit de TVA intervenue en 2015, a permis de maintenir le niveau des restes à payer en dessous du plafond mensuel de 10 milliards de FCFA de 2015 à mars 2020. Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, notamment l'instruction d'accélérer le traitement des dossiers de remboursements des crédits de TVA a engendré une accumulation des restes à payer de 31 milliards de FCFA à fin août 2020. Pour ramener ce niveau en dessous du plafond, le Gouvernement maintiendra le dispositif existant avant la Covid-19 et y adjoindra un contrôle systématique des contribuables éligibles ayant formulé des demandes de remboursement de crédit de TVA au cours du second trimestre 2020, rendra obligatoire l'utilisation du module informatique de remboursement des crédits de TVA pour l'instruction des dossiers et renforcera le contrôle des demandes à venir.

37. Le financement du déficit en 2021 sera assuré par des ressources domestiques et régionales ainsi que des ressources extérieures. Concernant les ressources domestiques et régionales⁴, le montant de financement net envisagé est de 489,3 milliards

⁴ Dans la présentation TOFE des autorités ivoiriennes, cela correspond à la somme du (i) financement bancaire net, (ii) financement non-bancaire net (variation nette des exigibles) (iii) financement régional net, somme des emprunts obligataires nets, bons du Trésor nets, obligations du Trésor nettes, et SUKUK net.

de FCFA. Le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser ce plafond. Quant aux ressources extérieures nettes, elles s'élèvent à 1 286,2 milliards de FCFA incluant les prêt-projets, les appuis budgétaires et un recours au marché financier international.

C. Politique et stratégie d'endettement

38. L'Analyse de Viabilité de la Dette effectuée en novembre 2020 indique un risque du surendettement modéré de la Côte d'Ivoire. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette extérieure que sur la dette publique totale. Tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent en dessous de leurs seuils dans le scénario de référence. Toutefois, même s'il reste en dessous du seuil, le ratio Service de la dette en pourcentage des recettes fiscales s'en approche en 2025 et reste très proche de ce seuil sur toute la période subséquente, rendant la Côte d'Ivoire particulièrement vulnérable, du point de vue du risque de surendettement à tout choc sur la croissance ou les recettes fiscales. A cet effet, le Gouvernement veillera à contrôler soigneusement les indicateurs de la dette à travers notamment des projections de croissance prudentes et la mise en œuvre de politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique. Ces actions seront soutenues par la poursuite de l'actualisation périodique de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et des opérations de gestion de passifs essentiellement sur la dette extérieure.

39. La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme vise à combler les besoins bruts de financement tout en garantissant la soutenabilité de la dette, en s'appuyant sur une répartition équilibrée entre instruments de financement extérieur et intérieur. Au vu de l'analyse des autorités, cette stratégie est cohérente avec le maintien d'un risque de surendettement modéré, même si les marges par rapport au seuil de surendettement élevé se sont réduites avec la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La SDMT 2019-2023 a fait l'objet d'actualisation pour la période 2020-2023 au cours du mois de mai 2020. Sur la période 2020-2023, l'État envisage de privilégier les financements susceptibles de réduire les risques de refinancement et de change. Les financements concessionnels, semi-concessionnels et commerciaux seraient mobilisés à hauteur respectivement de 8%, 49% et 43% de la nouvelle dette extérieure. Par ailleurs, la SDMT continuera de faire l'objet d'actualisation périodique.

40. Le Gouvernement consolidera les données relatives à la dette de 20 entreprises publiques faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du programme en vue de leur intégration dans l'analyse de la viabilité de la dette. A cet effet, la collecte des états financiers démarrera avec deux entreprises pilotes en 2021. La prochaine étape du projet consistera à désigner des points focaux au sein de chaque entité dont le rôle sera de collecter et transmettre les données nécessaires à l'AVD aux services compétents du Ministère en charge des Finances. Ce processus de collecte et d'intégration des données relatives à la dette des 18 autres entreprises pour la période 2015-2018 démarrera en 2022, et devrait s'achever d'ici 2024 pour l'ensemble des 20 entreprises retenues.

D. Politique sociale et emplois

41. Le Gouvernement poursuivra sa politique sociale volontariste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. A cet effet, capitalisant sur l'expérience du PSGouv 2019-2020, un cadre institutionnel sera instauré pour orchestrer et coordonner la mise en œuvre de sa politique sociale à moyen terme. Les priorités concerneront les programmes en faveur de la création d'emplois notamment celui des jeunes à travers le développement de compétences, d'auto-emplois et d'emplois. Un accent sera également mis sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, grâce à l'effet combiné des programmes de réparation des pompes villageoises, de reprofilage des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en milieu rural. La base des bénéficiaires du programme « Filets Sociaux » sera élargie à plus de 100 000 nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire national tout en renforçant l'accompagnement dans la mise en place des activités génératrices de revenus. Concernant la couverture sociale, la phase de généralisation de la CMU se poursuivra avec l'élargissement de la base des assujettis et ayants droit, la diversification des offres de soins, et l'extension du réseau de soins afin de faciliter l'accès aux soins de santé des populations, en particulier les plus vulnérables et les indigents. L'élargissement du panier de soin ne sera potentiellement envisagé qu'une fois une première évaluation de la situation financière aux paramètres actuels aura pu être effectuée. La promotion de l'accès à l'éducation sera de mise avec la construction de nouveaux collèges de proximité, la poursuite de la distribution de kits scolaires et table-bancs, et l'amélioration des conditions d'accès et maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et à améliorer les conditions d'étude et de vie des élèves.



42. Le financement des programmes sociaux sur la période 2021-2025 sera cohérent avec la politique budgétaire à moyen terme du Gouvernement. Ainsi, les ressources proviendront du budget de l'État et des appuis des PTF. Par ailleurs, le Gouvernement s'assurera que, hors dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19, le financement des programmes sociaux liés à l'emploi, aux filets sociaux, à la CMU, à l'accès et au maintien à l'école, et à l'accès des populations aux services socioéconomiques de base ne soit pas compromis.

E. Réformes structurelles

Gestion des finances publiques

43. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur des finances publiques. Dans ce cadre, il entend :

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur des finances publiques ;
- élaborer le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle, cadrage global de l'élaboration budgétaire ;
- poursuivre la production de la Déclaration sur les Risques Budgétaires et l'annexer à la Loi de Finances Initiale ;
- élaborer les Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projets annuels ;
- finaliser en juin 2021 la seconde phase relative à l'interfaçage ASTER-SIB qui vise à garantir la situation des paiements effectifs des dépenses ;
- mettre en œuvre des principales réformes au niveau des marchés publics, notamment (i) la certification de la Direction des Marchés Publics au référentiel ISO 9001 version 2015, (ii) la mise en place en collaboration avec la Banque Mondiale de la phase 2 de la dématérialisation des procédures au terme de la phase 1, (iii) la poursuite de la connexion des EPN restants au SIGMAP, (iv) la finalisation des textes portant sur la banque de données des prix de référence, et (v) la poursuite de sessions de formations sur le nouveau codes des marchés publics ;
- adopter les décrets d'application relatifs à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- poursuivre l'opérationnalisation du CUT avec la clôture de 181 comptes, hors compte-projets cofinancés, logés à la BCEAO en décembre 2020, la clôture des 1 213 comptes publics logés à la BNI à partir de janvier 2022, ainsi que l'intégration progressive des EPN et des projets cofinancés, la mise en place de cellules d'assistance utilisateurs locales, et la sensibilisation des ordonnateurs, des administrateurs de crédits et des services financiers des Collectivités Territoriales ;
- mettre à jour des contrats de performances des entreprises publiques et du suivi des risques budgétaires à la suite de la crise économique ; et
- élargir le champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014 avec l'intégration des autres unités extrabudgétaires restantes. Dans ce cadre, le Tableau des Opérations Financières (TOF) de trois unités extrabudgétaires (RTI, l'ONAD et l'ANARE) restantes, autres que les EPN, sera produit en 2021. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production du TOFE trimestriel de l'Administration Centrale selon le MSFP 2001/2014, soixante (60) jours après la fin du trimestre. La transcription du TOFE 2019 élargi au format 2001/2014 sera produite en juin 2021. Il poursuivra également la production du TOFE au format 2001/2014 pour l'année 2020, produite en juin 2022, et pour les années suivantes douze (12) mois après la fin de l'année. Par ailleurs, il initiera l'élaboration progressive du TOF des entreprises publiques pour aboutir en 2023 à un TOFE du secteur public. Quant à la prise en compte des avantages en nature, après les travaux préliminaires effectués en 2020, le Gouvernement envisage de mettre en place une méthodologie d'évaluation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction, avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'OUEST.

Secteur public

- 44. Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la performance économique et financière des entreprises publiques.** A cet effet, il s'attèlera à finaliser la signature de 5 autres contrats de performance en 2021, en sus des 23 contrats existants. Le processus de signature de contrats de performance sera étendu pour aboutir à terme à la signature de 41 contrats. En outre, le processus de sectorisation du portefeuille des entreprises publiques devrait s'achever en 2021 pour assurer un meilleur suivi des entreprises publiques.
- 45. La situation financière des entreprises du secteur hydrocarbure devrait continuer de se consolider avec la poursuite de l'exécution des plans de restructuration desdites entreprises et l'apurement des dettes et créances croisées, dans un contexte de reprise de l'activité économique post covid-19.**
- La situation devrait s'améliorer à partir de 2021 en lien avec la remontée du prix du baril et la poursuite de l'exécution de son plan de restructuration stratégique, organisationnel, et social. En particulier, le processus de cession des activités de distribution de Gaz Butane devrait être achevé en 2020. Aussi, après la signature d'accords d'association (Joint Development Agreement) entre PETROCI et des partenaires stratégiques, les projets de développement de la base logistique, notamment le stockage massif des produits pétroliers à Abidjan et à l'intérieur du pays devraient être réalisés d'ici 2023 ;
 - Quant à la SIR, les perspectives demeurent bonnes, soutenues par la prolongation de l'exécution de son Business Plan 2015-2020 sur la période 2021-2030. Plus précisément, il est prévu dès 2021, la mise en œuvre du projet de mise en conformité aux nouvelles normes qualités de la CEDEAO. Le financement dudit projet va requérir un soutien additionnel de 5 FCFA/l, collectés depuis avril 2020, sur la vente de carburants. Dans ce cadre, des négociations avec des partenaires financiers seront initiées en vue de contracter un prêt libellé en euro en 2021. Par ailleurs, afin de limiter ses pertes de changes et améliorer la marge brute, il est envisagé la mise en place de mécanismes de couverture des risques liés l'achat de brut avec l'assistance technique d'un partenaire stratégique ; et
 - L'apurement des dettes et créances croisées entre l'Etat, la PETROCI et la SIR se poursuivra selon le protocole d'accord arrêté en décembre 2018. Conformément à ce protocole, le solde de 25,2 milliards de FCFA de la créance de l'Etat sur PETROCI sera apuré sur une période de 09 ans par annuité constante de 2,8 milliards de FCFA dès fin 2020. En outre, la SIR et PETROCI procéderont en 2020 à une compensation de créances à hauteur de 6,36 milliards de FCFA. La créance résiduelle de 42,05 milliards de FCFA de la SIR sur PETROCI sera apurée sur 11 années par PETROCI à compter de juin 2021.
- 46. La situation financière du secteur électricité devrait continuer de s'améliorer.** Le solde d'exploitation du secteur en 2020 serait excédentaire avec une nette progression comparativement à 2019 et 2018, en dépit de la pandémie de la covid-19. En vue d'améliorer la situation de trésorerie du secteur, outre la reprise des paiements des factures des ménages, les efforts se poursuivront pour recouvrer les créances sur les sociétés d'État et les clients à l'export. Concernant spécifiquement les créances à l'export, un mécanisme dénommé « Commerce de l'énergie » sera instauré avec l'appui de la Banque mondiale, afin de faciliter les transactions énergétiques dans la sous-région, garantir le paiement des factures de vente d'électricité des pays exportateurs et le règlement des arriérés. A moyen terme, l'amélioration continue du rendement et la prise en compte des mesures d'ajustement tarifaire à partir de 2021 permettraient de renforcer l'excédent d'exploitation et la situation financière sur la période 2021-2025. Ces performances résulteraient également de la poursuite du plan de développement du secteur et d'entretien du réseau, la réduction des charges d'exploitation et la lutte contre la fraude. Les projets inscrits au plan de développement (projets solaires, biomasse, petite hydroélectricité, filière charbon, production thermique, approvisionnement en gaz naturel liquéfié) devraient être financés majoritairement par les IPP à l'exception de la centrale solaire de Boundiali et la centrale à biomasse de Biokala. Pour ce faire, les efforts seront poursuivis afin de ne pas accumuler des arriérés auprès des IPP et fournisseurs de gaz.
- 47. Le Gouvernement engagera les actions nécessaires à la bonne exécution des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports.**
- Concernant Air Côte d'Ivoire, le plan de compétitivité adopté en janvier 2020 sera mise en œuvre afin de renforcer sa résilience à la crise sanitaire et améliorer sa rentabilité à moyen et long terme. Dans ce cadre, le Gouvernement a entamé en

2020 la révision des conventions commerciales avec les acteurs de la plateforme aéroportuaire. Cette révision devrait générer des économies entre 8 et 11 milliards. Par ailleurs, le Gouvernement finalisera l'audit de diagnostic stratégique et opérationnel qui vise à s'assurer que les conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement de la compagnie sont réunies et à formuler des recommandations visant à pérenniser son exploitation. Par ailleurs, des réflexions seront menées sur les options de refinancement de la flotte d'ACI avec pour objectif à court terme de faire le long courrier pour accroître ses revenus ; et

▪ S'agissant de la SOTRA, le résultat d'exploitation devrait s'améliorer en lien avec la reprise de l'activité économique et la poursuite de son plan d'assainissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, il est prévu dès 2021 la livraison du quatrième lot d'autobus neufs portant ainsi le parc de la SOTRA à 2000 autobus. Sur la période 2020-2025, la SOTRA devrait disposer de 40 bateaux bus neufs. A terme, outre le renforcement de la capacité opérationnelle, la mise en service d'une nouvelle billettique serait effective de même que l'implantation de l'unité de montage de mini cars qui devrait contribuer au renouvellement du parc auto en Côte d'Ivoire et même dans la sous-région ouest-africaine.

Secteur financier et inclusion financière

48. Le Gouvernement continuera de déployer la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) aux fins de favoriser l'émergence d'un système financier moderne, inclusif et résilient, capable de soutenir le développement économique à long terme. A ce titre, conformément aux objectifs de la SDSF, il continuera de mener les actions et réformes nécessaires pour assainir le secteur financier en particulier les banques publiques et les systèmes financiers décentralisés, et promouvoir l'inclusion financière.

49. Les processus de restructuration des banques publiques se poursuivront afin de restaurer leur rentabilité, et de les rendre conformes aux normes prudentielles de l'UMOA. S'agissant de la BPCI (ex-CNCE), après les apports en fonds propres de l'Etat, le capital sera ouvert à des actionnaires stratégiques afin de porter les fonds propres de la banque à 10 milliards de FCFA en 2021. La mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022 sera poursuivie et devrait lui permettre de retrouver la rentabilité hors opérations exceptionnelles, dès 2022. Concernant la BNI, après avoir conforté sa situation financière à la suite de l'ouverture de son capital à la CNPS et de la cession d'immobilisations hors exploitation et d'actions dans certaines sociétés, la poursuite de l'exécution de son plan stratégique « Excellence 2021 » devrait lui permettre d'améliorer sa rentabilité et sa conformité aux normes prudentielles de l'UEMOA à l'échéance 2021. Quant à la BHCI, l'annulation de sa privatisation et la reprise en main de ses activités par l'Etat ouvrent des perspectives nouvelles. À la suite de la nomination de nouveaux administrateurs et dirigeants en décembre 2019, le Gouvernement continuera d'œuvrer à la mise en conformité de la banque au nouveau dispositif prudentiel de l'UEMOA via l'identification de la source et la mise en œuvre effective de la décision de recapitalisation à 46,4 milliards de FCFA entérinée en juin 2020.

50. Les actions en faveur de l'assainissement et du renforcement de la viabilité du secteur de la microfinance seront accentuées. A cet effet, le Gouvernement procédera au renforcement du suivi SFD non viables, à l'accentuation des campagnes de sensibilisation sur le regroupement des SFD et des opérations de retrait d'agrément, ainsi qu'à la supervision des risques dans le contexte de la Covid-19. Parallèlement, le processus de modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur sera accéléré à travers notamment l'opérationnalisation du Système d'Information et de gestion (SIG) au sein de la Direction en charge du suivi des SFD, et la vulgarisation du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI) auprès des SFD. Ces outils devraient permettre d'automatiser certaines tâches, de faciliter la circulation des informations et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

51. Le Gouvernement continuera de vulgariser les actions en faveur de l'inclusion financière à travers le renforcement des activités de l'APIF et la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024. Dans ce cadre, il procédera à la nomination officielle des responsables de l'APIF et la dotera suffisamment de ressources budgétaires nécessaires au déploiement de la SNIF 2019-2024. En outre, le Gouvernement veillera à assurer une meilleure coordination et synergie d'actions entre les principaux acteurs de suivi secteur financier à savoir les directions en charge du suivi du secteur bancaire, des assurances, des SFD ainsi que la BCEAO en vue de faciliter la collecte de données nécessaires à la mise en place et à l'exploitation d'une base de données de l'inclusion financière. Il poursuivra également ses campagnes de sensibilisation sur la promotion de la bancarisation, ciblant principalement les populations rurales, et finalisera l'étude sur la cartographie des AVEC en Côte d'Ivoire, ainsi que l'étude panoramique sur les Fintech en Côte d'Ivoire.



52. Le Gouvernement accentuera les actions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT-PADM). Dans ce cadre, après l'adoption des résultats de l'Evaluation nationale des Risques (ENR), en Conseil des Ministres le 6 mai 2020, il a initié l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le financement du terrorisme. Cette stratégie qui sera finalisée, avant le 31 décembre 2020, vise à proposer des solutions pour pallier les faiblesses identifiées dans le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La stratégie nationale devrait également permettre de renforcer la coopération internationale afin d'atténuer les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive à travers le respect de ses engagements relatifs à diverses conventions dont l'Etat de Côte d'Ivoire est partie prenante. Il s'agit notamment des conventions de Vienne, de Palerme, des Nations Unies contre la corruption, et de la convention sur le financement du terrorisme. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de veiller à l'application de la loi sur la répression du BC/FT-PADM adoptée en 2016, ainsi qu'au renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan.

Climat des affaires et développement du secteur privé

53. Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements privés nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie. Dans ce cadre, il s'attèlera à mettre en œuvre l'agenda de réformes 2020-2022 du Doing Business élaboré sur la base de l'expérience de six (06) années de conduite du processus. A cet effet, il entend mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des réformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 16 projets (encadré 5) à l'intérieur de l'Agenda des réformes Doing Business 2020-2022.

Encadré 5 : Projets pour améliorer l'environnement des affaires

- Délivrance des plateformes prioritaires ;
- Généralisation de l'IDU à l'intérieur du pays ;
- Délivrance de l'IDU aux entreprises en activité
- Rationalisation & Dématérialisation des licences & Permis d'affaires ;
- Mécanisme d'accompagnement aux entreprises nouvellement créées ;
- Plateforme collaborative de contrôle des constructions ;
- Opérationnalisation de l'Identifiant Unique des Parcelles et mise en place d'un Système d'Information Géographique unifié ;
- Etudes sur le Raccordement à l'électricité, le Commerce extérieur & les Servitudes d'urbanisme ;
- Efficacité des procédures fiscales ;
- Efficacité et transparence du système judiciaire ;
- Réglementation des affaires et soutien aux entreprises en difficultés ;
- Régularisation de masse des parcelles non titrées ;
- Optimisation de l'efficacité du GUCE, du BIC et amélioration des indices de fiabilité de la fourniture électrique (SAIDI & SAIFI) ;
- Evaluation de l'effectivité des réformes ;
- Evaluation de l'impact des réformes et modélisation économétrique ; et
- Collecte annuelle et maîtrise des indices du WEF.

54. Le secteur privé devrait également bénéficier des retombées des partenariats conclus avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du MCC, et du C2D. En effet, la mise en œuvre de ces initiatives permettra de réaliser d'importants projets d'investissements et de réformes en faveur du secteur privé. En particulier, les financements de ces partenariats seront orientés vers le développement des infrastructures de transport, de l'agro-industrie, du capital humain, et dans l'aménagement urbain.

55. Le Gouvernement renforcera les actions de promotion des PME à travers l'accompagnement et la facilitation de leur accès au financement. S'agissant de l'accès au financement, après la signature de deux conventions avec deux banques privées,

pour une enveloppe globale de quinze (15) milliards de FCFA de financement en faveur des PME, les négociations se poursuivront pour la signature d'autres conventions. Aussi, outre le FSPME lié à la lutte contre la Covid-19, le Gouvernement veillera à rendre opérationnel le fonds spécial de garantie des PME créé le 08 janvier 2020 dont le rôle est de faciliter l'accès de toutes les PME au financement bancaire. Concernant l'accompagnement, après la finalisation de la cartographie des PME, l'adoption du décret portant modalités d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur (Décret n°2017-409 du 21 juin 2017) puis de l'Arrêté portant adoption de la plateforme d'identification des Petites et Moyennes Entreprises (Arrêté No12/MPPME/CAB/du 02 Juin 2020), les PME devraient également bénéficier de la mise en œuvre en cours du programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME, piloté par l'Agence Côte d'Ivoire PME. Enfin, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro, à la suite d'une convention prévue avec une entité de renommée internationale.

56. En vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement poursuivra les investissements visant à développer les infrastructures industrielles et améliorer la compétitivité du secteur privé. A cet effet, la disponibilité et la qualité des zones industrielles seront accrues avec notamment la mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI). Ainsi, outre la réhabilitation des zones industrielles, des travaux complémentaires portant notamment sur la sécurité, la construction de services de proximité et la mise en état des voies sont en cours afin de renforcer son accessibilité et attractivité. Les travaux d'aménagement des nouvelles zones industrielles portant sur des parcelles de (i) 124 ha dont 59 ha dédiés aux cimenteries, (ii) de 127 ha financé par Eximbank Chine, (iii) de 112 ha dans le cadre d'un PPP avec Afreximbank et (iv) de 300 ha dédiés à une zone logistique et un parc industriel devraient se poursuivre. En outre, dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs, le Gouvernement prévoit la construction de nouvelles zones industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, à l'industrie agro-alimentaire non polluante, et à la construction et l'exploitation en PPP d'une zone franche textile dans différentes régions à l'intérieur du pays. Au niveau des infrastructures portuaires, après avoir élargi et approfondi le canal de Vridi, le Gouvernement entend faciliter le financement des autres projets de réhabilitation et de modernisation des infrastructures existantes ainsi que des projets de développement de nouvelles infrastructures.

57. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts en matière d'amélioration de la gouvernance et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. En matière de répression des actes de corruption et autres infractions économiques, le Gouvernement veillera à la finalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées sur la période 2021-2023 qui vise une meilleure coordination et synergie d'actions entre les acteurs et structures impliqués dans la lutte contre les crimes économiques. Il mettra en œuvre toutes les diligences nécessaires à l'opérationnalisation du pôle pénal économique à travers la mise à disposition de locaux adaptés, la nomination des magistrats et leur formation aux techniques de prise en charges des dossiers liés aux crimes économiques. Par ailleurs, le Gouvernement adoptera en Conseil des Ministres d'ici fin mars 2021 le projet de Loi portant code de conduite des agents publics afin de le soumettre à l'examen et vote du Parlement. Aussi, il finalisera l'élaboration des curricula et modules de formation à la lutte contre la corruption, en vue de leur intégration dans les systèmes scolaire et universitaire ainsi que dans les écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'État. Enfin, les textes législatifs et réglementaires relatifs à la HABG seront révisés pour adresser les défis rencontrés dans leur application notamment en matière de déclaration de patrimoine et de répression. La mise en place de la plateforme interactive sur les statistiques de déclaration de patrimoine sera achevée en vue de pérenniser la mise à jour des listes des assujettis, l'enregistrement des déclarations de patrimoine, la production et la publication des cartes dynamiques des déclarations de patrimoines ainsi que la télé-déclaration et le traitement des déclarations de patrimoine. Le guide de prévention et de règlement des conflits d'intérêts fera l'objet de dissémination dans les administrations publiques et parapubliques pour faciliter son utilisation.

58. La stratégie nationale climat 2015-2020 telle que déclinée dans les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) adopté en fin 2014 se résume comme suit :

- **Dans le domaine de l'atténuation :** l'objectif cumulatif de réduction des gaz à effet de serre est de 28% à l'horizon 2030 avec comme objectifs majeurs : en matière d'énergie : (i) améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible ; et (ii) Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité (42% d'énergies renouvelables incluant la grande hydroélectricité dans le mix électrique à l'horizon 2030); en matière d'agriculture: (i) recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires et (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité; au niveau du secteur forestier : gestion durable des forêts avec un objectif de 20% de couverture nationale forestière dans le Code forestier 2014

(Concept « Agriculture zéro déforestation ») ; en matière de gestion des déchets : (i) améliorer la salubrité urbaine ; et (ii) assurer la gestion durable et la valorisation des déchets.

▪ **Dans le domaine de l'adaptation** : l'objectif est d'accroître la résilience du pays dans 11 secteurs vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques dont six (6) à forte vulnérabilité (Agriculture/Élevage/Aquaculture - Utilisation des terres - Forêts - Ressources en eau - Energie - Zones côtières) et cinq (5) à vulnérabilité moyenne à faible (Pêche - Infrastructures (habitats) - Transport (routes) - Santé publique - Genre).

La Côte d'Ivoire a entamé la révision de cette stratégie climat (CDN) et entend rehausser ses ambitions à l'horizon 2030 dans les CDN actualisées à l'occasion de la COP-26 en novembre 2021.

F. RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE ET DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

59. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2017-2021 en vue de renforcer son Système Statistique National (SSN) et l'aligner sur les standards internationaux. A ce titre, après la mise en œuvre du SCN 2008 et le changement de l'année de base des comptes nationaux, il s'attèlera à :

- opérationnaliser septembre 2021 le Fonds National de Développement Statistique (FNDS) qui devrait être adossé à la redevance statistique pour garantir un financement régulier des activités statistiques;
- poursuivre les travaux de rétopolation des nouveaux comptes sous le SCN 2008 jusqu'en mars 2021 et produire les CNT optique offre sous le SCN 2008 à fin septembre 2021;
- entamer les travaux de production des CNT optique dépense à partir d'octobre 2021;
- produire et publier régulièrement les indices du chiffre d'affaires (ICA) du Commerce, de l'industrie et de la construction à partir du premier trimestre 2021;
- procéder au raccordement des indicateurs de haute fréquence (IHPI rénové et les ICA) jusqu'en 1996 au plus tard fin juillet 2021;
- opérationnaliser le programme de renforcement des capacités des agents du SSN en 2021;
- valider les Rapports Annuels d'Activités Statistiques (RAAS) des années 2017 à 2019 et des programmes annuels d'activités statistiques (PAAS) des années 2017 à 2020 en octobre 2020, en vue d'un suivi régulier de la mise en œuvre de la SNDS;
- réaliser l'évaluation finale de la SNDS 2017-2021 en octobre 2021; et
- achever le dénombrement du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en avril 2021 et disposer des données préliminaires en mai 2021 et des résultats globaux définitifs en juillet 2021.

60. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire. A cet effet, avec l'appui de l'IDC et AFRITAC de l'Ouest, le Gouvernement développera un outil de programmation économique et financière amélioré et adapté aux données de la Côte d'Ivoire. Il travaillera également au renforcement de la cohérence des agrégats macroéconomiques.

Annexe I

SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE, SOCIAL ET HUMANITAIRE A FIN JUIN 2020						
POSTE DE DEPENSES DU PSEH	Prévision annuelle 2020	Exécution budgétaire	Décassements effectués par les Fonds en faveur des bénéficiaires			Prévision annuelle 2021
			à fin juin 2020	à fin juillet 2020	à fin août 2020	
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	318 410 000 000	195 728 000 000	23 557 000 000	31 955 000 000	70 934 000 000	334 490 000 000
<i>Fonds de soutien</i>	<i>253 000 000 000</i>	<i>165 000 000 000</i>	<i>23 557 000 000</i>	<i>31 955 000 000</i>	<i>70 934 000 000</i>	<i>311 500 000 000</i>
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	38 000 000 000	30 000 000 000	6 800 000 000	8 832 000 000	12 390 000 000	110 000 000 000
Fonds de Soutien aux PME (FSPME)	40 000 000 000	40 000 000 000	1 440 000 000	2 210 000 000	2 210 000 000	
Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	20 000 000 000	20 000 000 000	3 178 000 000	3 785 000 000	3 785 000 000	30 000 000 000
Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS)	60 000 000 000	50 000 000 000	12 139 000 000	17 128 000 000	18 689 000 000	40 000 000 000
Programme d'Urgence Agricole (PURGA)	95 000 000 000	25 000 000 000			33 860 000 000	131 500 000 000
dont financement intérieur	64 200 000 000	25 000 000 000			25 000 000 000	
financement extérieur	30 800 000 000				8 860 000 000	
Anacarde	36 690 000 000	10 320 000 000			19 180 000 000	
Coton	5 060 000 000	300 000 000			300 000 000	
Hévéa	10 780 000 000	500 000 000			500 000 000	
Palmier à huile	500 000 000	500 000 000			500 000 000	
Banane dessert	500 000 000	500 000 000			500 000 000	
Ananas	1 000 000 000	500 000 000			500 000 000	
Mangue	1 800 000 000	800 000 000			800 000 000	
Riz	9 830 000 000	1 500 000 000			1 500 000 000	
Autres	28 840 000 000	10 080 000 000			10 080 000 000	
Appui aux entreprises publiques	64 410 000 000	30 728 000 000				22 990 000 000
SODEXAM et ANAC	6 500 000 000	1 000 000 000				
Air Côte d'Ivoire	18 810 000 000	12 156 000 000				2 090 000 000
Port Autonome de San Pedro	2 000 000 000	500 000 000				
Port Autonome d'Abidjan (PAA)	15 000 000 000	11 223 000 000				
FER	5 000 000 000					
SOTRA	17 100 000 000	5 849 000 000				900 000 000
Banques publiques						20 000 000 000
Autres	1 000 000 000					
Soutenir les acteurs des commerces des marchés pour l'acquisition de kits de protection contre le COVID-19	1 000 000 000					
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)	3 040 000 000					57 010 000 000
Surveillance des prix des produits de grande consommation	500 000 000					
Communication sur la disponibilité des produits de grande consommation et d'un stock de sécurité	540 000 000					
Désinfection des marchés de Côte d'Ivoire	2 000 000 000					2 000 000 000
Financement de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire en cas de basculement en phase extrême						55 010 000 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCEES SUR TRESOR	2 000 000 000					
Sécurisation électrique des sites de production d'eau potable et des hôpitaux/laboratoires d'estimation avec le Ministère de la Santé	2 000 000 000					
TOTAL	323 450 000 000	195 728 000 000				391 500 000 000

N

Annexe II

SITUATION PROVISOIRE D'EXECUTION A FIN JUIN 2020 DU PSGOUV DANS LE TOFE

LIBELLE	TOFE 2018 et Antérieurs (trésorerie en comptes)	TOFE 2019 (Prév)	TOFE 2020 (Sept 2019) (1)	TOFE 2020 Exécution à fin juin (2)	Taux d'exécution (2)/(1)
Personnel					
Subventions et transferts	0,0	34,8	14,9	12,8	86,2%
<i>Bourses et kits scolaires (pécules)</i>	<i>0</i>	<i>5,8</i>	<i>14,5</i>	<i>8,4</i>	<i>58,0%</i>
<i>Autres</i>	<i>0</i>	<i>29,0</i>	<i>0,4</i>	<i>4,4</i>	<i>-</i>
Dépenses du Budget de l'Etat	0,0	18,0	18,0	2,7	15,0%
<i>SIGFIP</i>	<i>0</i>	<i>18,0</i>	<i>18,0</i>	<i>2,7</i>	<i>15,0%</i>
Dépenses sociales ciblées	0,0	0,0	5,3	1,0	19,0%
Dépenses d'investissement financées sur Trésor	37,1	119,2	203,1	131,0	64,5%
<i>SIGFIP</i>	<i>0</i>	<i>54,6</i>	<i>107,8</i>	<i>72,8</i>	<i>67,5%</i>
<i>C2D</i>	<i>37,1</i>	<i>16,1</i>	<i>39,6</i>	<i>34,5</i>	<i>87,1%</i>
<i>CMU</i>	<i>0</i>	<i>1,5</i>	<i>8,7</i>	<i>3,5</i>	<i>40,2%</i>
<i>FER</i>	<i>0</i>	<i>47,0</i>	<i>47,0</i>	<i>20,2</i>	<i>43,0%</i>
Dépenses d'investissement financées sur dons-projets	0,0	63,5	13,5	10,2	75,6%
Dépenses d'investissement financées sur prêts-projets	0,0	10,8	162,7	30,4	18,7%
TOTAL TOFE	37,1	246,3	417,4	188,1	45,1%

Source : MBPE/DGBF